



blocs autonomes d'éclairage de sécurité

pour ERP et locaux Industriels (suite)



628 65 adressable



608 68



608 87



608 85

Emb.

Réf.

Éclairage d'ambiance de type B ou C

Blocs à fluorescence 360 lumens avec accumulateurs type "T" facilement interchangeables sans accès aux pièces sous tension
 Conformes aux normes NF C 71-801 (1992) et EN 60598-2-22
 Admis à la marque "NF AEAS performance SATI"
 Réalisation des tests réglementaires SATI automatiquement par horloge et microprocesseur intégré au bloc conforme à la norme C 71-820
 Autonomie normalisée : 1 h (pour assurer cette valeur une autonomie de 1 h 30 à neuf est imposée par la norme)
 Télécommandables
 Télécommande protégée contre les erreurs de branchement
 Sécurité au retour secteur : temporisation de 30 s à l'extinction après le retour du secteur permettant de s'assurer que l'éclairage normal est stabilisé
 Alimentation 230 V~ - 50/60 Hz

Bloc standard saillie pour usage général

Fixation par patère de raccordement avec rattrapage d'aplomb
 Encastrable avec accessoire d'encastrement réf. 607 90 (p. 486)
 IP 43-5 (IK 07) - Classe II ☐
 Non permanent pour éclairage de type C
 Permanent pour éclairage de type B

Bloc étanche Plexo pour locaux humides et agro-alimentaire

IP 55-7 (IK 08) - Classe II ☐
 Non permanent pour éclairage de type C

Bloc anti-corrosion pour locaux industriels

IP 67-7 (IK 08) - Classe II ☐
 Enveloppe polycarbonate et inox
 Non permanent pour éclairage de type C

Bloc verre métal pour locaux industriels et locaux à risque d'incendie

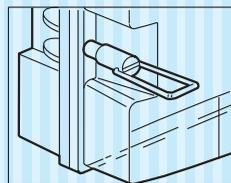
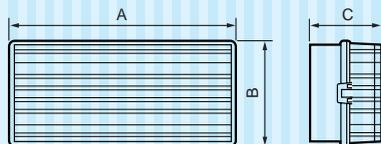
IP 66-3 (IK 04) - Classe I
 Enveloppe incombustible sans halogènes : diffuseur verre et socle aluminium
 Non permanent pour éclairage de type C

		Adressables	SATI
1	1/4	628 65	608 65
1	1/4	628 66	608 66
1		628 68	608 68
1		628 87	608 87
1		628 85	608 85

blocs autonomes d'éclairage de sécurité pour ERP, locaux industriels et habitations

Blocs saillies

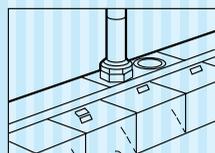
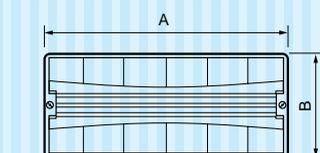
Réf. 608 25/41/43/44/65/66
628 25/41/43/44/65/66



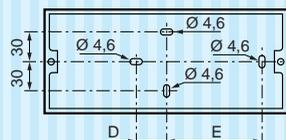
Vis inviolable sur blocs antivandales

Réf.	A (mm)	B (mm)	C (mm)
608 25/41/43 628 25/41/43	246	116	80
608 65/66 628 65/66 608 24	301	116	105

Bloc étanche Plexo

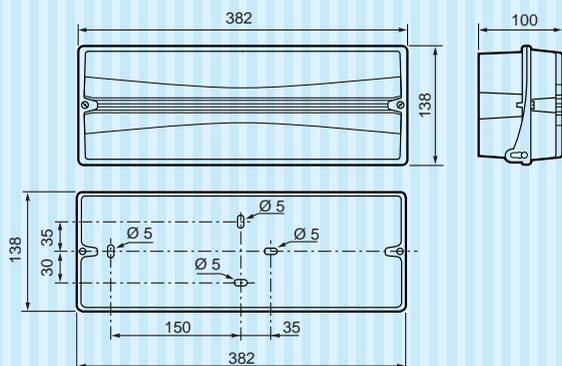


Fixation possible pour presse-étoupe

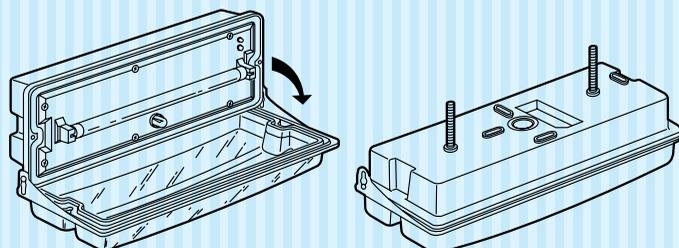


Réf	A (mm)	B (mm)	C (mm)	D (mm)	E (mm)
608 28 628 28	280	120	95	35	110
608 68	360	120	106	130	130

Bloc métal et verre réf. 608 81/85 628 81/85

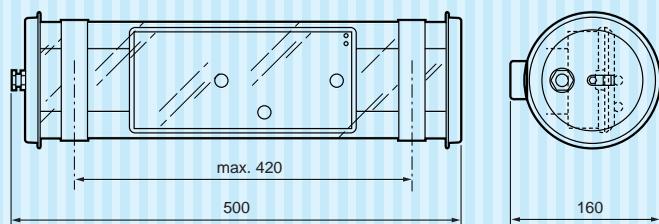


(Verrine à charnière)



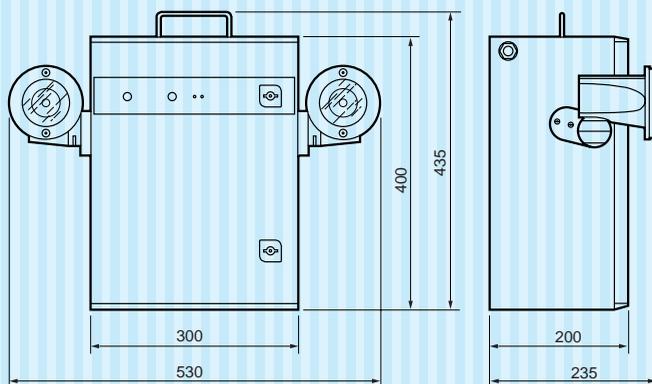
Fixation par goujons

Blocs étanches - IP 67-7 réf. 608 86/87 628 86/87



Blocs à phares orientables

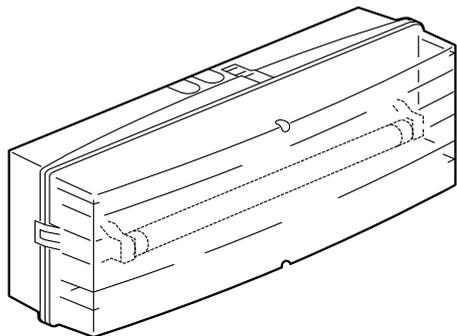
Réf. 608 82 / 628 82



Caractéristiques des blocs

	Consommation (en mA)	Accumulateurs	Lampe veilleuse	Lampe sécurité	Tube sécurité	Poids (en kg)
608 25 628 25	55	610 17	609 28	2 x 609 31	-	1,3
608 27 628 27	55	610 17	609 28	2 x 609 31	-	1,5
608 28 628 28	55	610 17	609 28	2 x 609 31	-	1,5
608 41	50	610 17	609 26	2 x 609 33	-	1,3
608 43	50	610 17	-	2 x 609 33	-	1,3
608 44	50	610 17	-	2 x 609 33	-	1,5
608 65 628 65	55	610 18	609 28	-	609 41	1,8
608 66 628 66	90	610 18	-	-	609 41	2,2
608 68 628 68	55	610 18	609 28	-	609 41	1,9
608 81 628 81	55	610 17	609 28	2 x 609 31	-	4
608 85 628 85	55	610 18	609 28	-	609 41	4,3
608 86 628 86	55	610 17	609 28	2 x 609 31	-	3,1
608 87 628 87	55	610 18	609 28	-	609 41	3,5
608 82 628 82	160	4 x (12 V - 4 Ah) Ni-Cd VTD	1 x E 10 18 V 3 W	2 x Gu 5,3 ou 2 x Gx 5,3 12 V - 50 W Ø 50 mm 38 °	-	13
608 83 628 83	80	2 x (12 V - 4 Ah) Ni-Cd VTD	1 x E 10 18 V 3 W	2 x Gu 5,3 ou 2 x Gx 5,3 12 V - 20 W Ø 50 mm 38 °	-	7,2

SOMMAIRE



- Description p. 1
- Fonction p. 1
- Conditions d'utilisation p. 1 à 3
- Cotes d'encombrement p. 2
- Installation p. 3
- Matériaux p. 3
- Equipements et accessoires p. 4
- Maintenance p. 5 et 6
- Raccordement p. 6 à 8
- Contrôle de l'installation p. 8 à 10
- Accumulateurs équipant les BAES p. 10
- Schémas particuliers p. 11
- Photométrie p. 12

1. DESCRIPTION

Produit pour fixation saillie, en mural ou plafonnier réf. 608 65/66
Blocs autonomes d'éclairage de sécurité à fluorescence pour éclairage d'ambiance dans les ERP (établissements recevant du public) et dans les locaux soumis au code de travail
Blocs à fluorescence 360 lumens avec accumulateurs facilement interchangeables sans accès aux pièces sous tension

Flux assigné à 1 heure : 360 lumens

Autonomie normalisée : 1 heure (pour assurer cette valeur une autonomie minimale de 1 h 30 à neuf est imposée par la norme)

Conforme aux normes NF C 78-801 (1992) et EN 60598-2-22

Admis à la marque de qualité NF AEAS

Classe II : 

Sécurité au retour secteur par temporisation de 30 secondes à l'extinction après le retour du secteur pour assurer la stabilité et la pleine lumière de l'éclairage normal avant l'extinction du bloc

Télécommandables pour la mise au repos lors des coupures secteur volontaires

Télécommande protégée contre les erreurs de branchement

Alimentation 230 V_~ - 50/60 Hz

Réalisation des tests réglementaires «SATI» conforme à la norme C 71-820 automatiquement par horloge et microprocesseur intégrés au bloc

2. FONCTION

Bloc autonomes d'éclairage de sécurité d'ambiance de type B (réf. 608 66) et de type C (réf. 608 65)

Possibilité de contrôle manuel de l'allumage et de l'autonomie à tout moment par action sur un poussoir intégré ou action sur le coffret de télécommande

L'éclairage d'ambiance est destiné aux locaux recevant plus de 100 personnes en élévation ou plus de 50 en sous-sol ainsi qu'aux halls et dégagement de ces locaux

Il doit assurer un éclairage minimum suffisamment uniforme permettant d'éviter la panique, se situer dans le local et permettre de gagner les issues pour suivre le balisage

Cet éclairage est basé sur un flux installé de 5 lumens par m² de surface du local avec un rapport entre la distance maximale séparant deux foyers lumineux voisins et leur hauteur inférieur ou égal à 4 (art. EC7 §3)

Attention : le niveau d'éclairage est plus faible que celui nécessaire à l'exploitation normale, il n'est pas suffisant pour poursuivre l'exploitation mais doit permettre l'évacuation

L'éclairage qui permet la poursuite de l'exploitation est l'éclairage de remplacement

3. CONDITIONS D'UTILISATION

3.1 Tension d'alimentation : 230 V_~ -10 % + 6 %

Fréquence : 50/60 Hz

3.2 Indice de protection : IP 43 suivant la NF C 20-010 (NF EN 60-529)

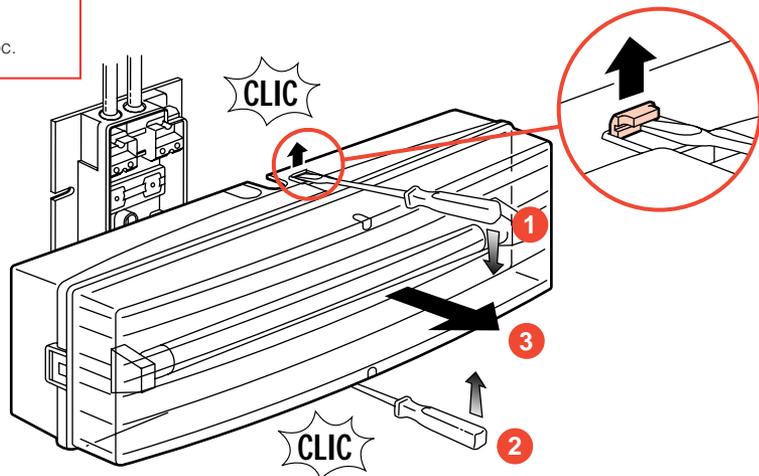
Cet indice permet l'utilisation dans les locaux présentant les conditions d'influences externes AD1 - AD2 - AD3 et AE1 - AE2 - AE3 définies dans la NF C 15-100

Liste des locaux d'après le guide C 15-103

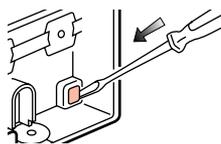
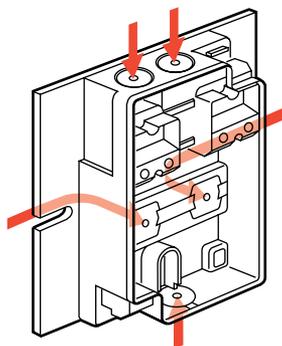
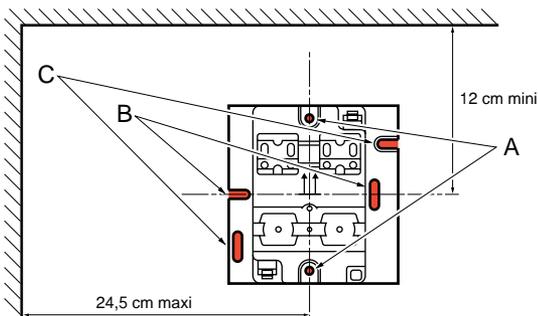
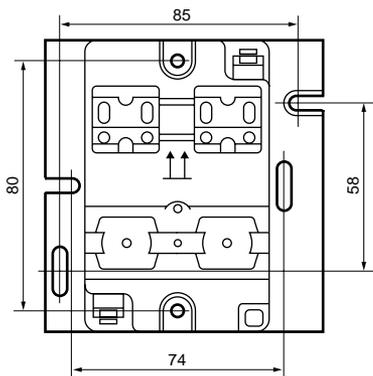
Locaux techniques	IP x-	IP -x
Salles de commande	2	0
Service électrique	2	0
Ascenseurs	2	1
Ateliers	2	1
Garages	2	1
Laboratoires	2	1
Local à pompes	2	3
Ss station vapeur/eau chaude	2	3
Chaufferies et locaux annexes		
Détente gaz	2	0
Soute à fuel	2	0
Soute à gaz liquéfié	2	0
Chaufferie (sauf charbon)	2	1
Chaufferie électrique	2	1
Vase d'expansion	2	1
Locaux sanitaires collectifs		
Lavabos individuels	2	1
Urinoirs	2	1
W.C. à l'anglaise	2	1
Lavabos collectifs	2	3
W.C. à la turque	2	3
Batiments à usage collectif		
Archives	2	0
Bibliothèques	2	0
Bureaux	2	0
Consultation médicale	2	0
Reproduction des plans	2	0
Salles d'attente, salons, halls	2	0
Salles d'information	2	0
Salles de démonstration	2	0
Salles de dessin	2	0
Salles de réunions	2	0
Salles de tri	2	0
Cantines et salles de restaurant	2	1
Casernement	2	1
Salles de sports	2	1
Locaux d'exploitation agricole		
Caves de distillation	2	3
Chais	2	3
Entrepôts d'alcool	2	3
Serres	2	3

Important :

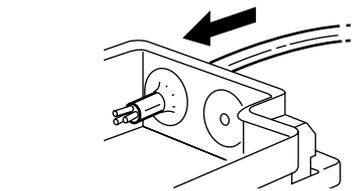
Déconnexion du bloc.



Installation

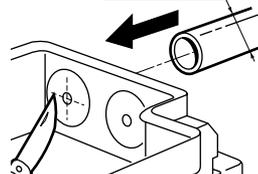


Si besoin, déboucher le trou d'écoulement

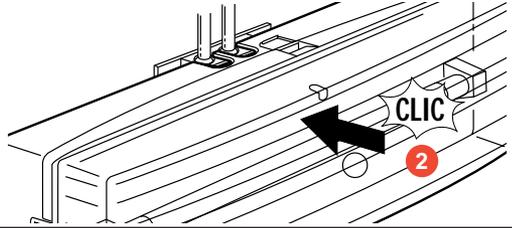
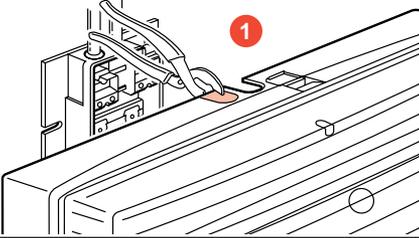
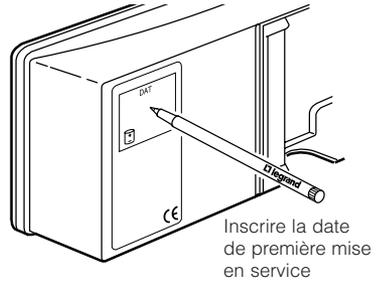
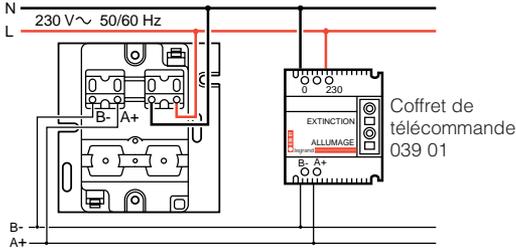


Alimentation par câble ou par tube

Ø 16 mm maxi

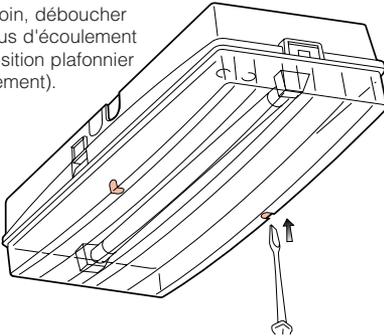


Raccordement



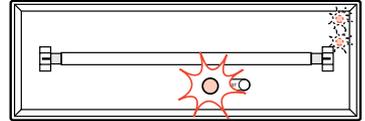
Mise en service

Si besoin, déboucher les trous d'écoulement (en position plafonnier uniquement).

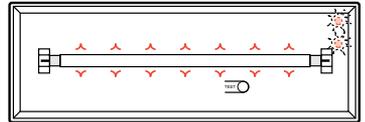


Mettre sous tension, la lampe de veille s'allume (608 65) ou le tube s'allume en veille (608 66). Les leds clignotent alternativement vert/orange jusqu'à ce que le bloc soit opérationnel.

608 65



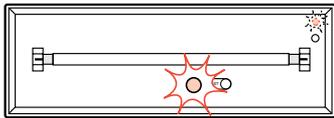
608 66



Nota : Dans le cas d'un stockage prolongé des blocs, le clignotement des leds dure jusqu'à ce que les accumulateurs aient retrouvé leur tension. Ensuite la led verte clignote seule, jusqu'à ce que les accumulateurs soient complètement chargés, puis s'allume en fixe.

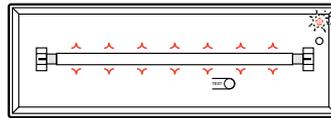
Fonctionnement

Secteur présent (réf. 608 65)



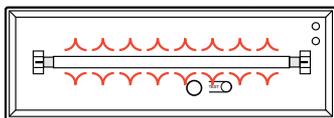
La led verte et la lampe de veille sont allumées.

Secteur présent (réf. 608 66)



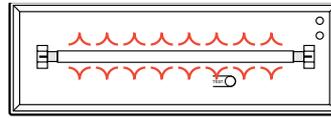
La led verte est allumée, le tube est allumé en veille.

A la disparition du secteur (réf. 608 65)



Le bloc passe en éclairage de secours, le tube s'allume.

A la disparition du secteur (réf. 608 66)



Le bloc passe en éclairage de secours, le tube s'allume.

Exploitation particulière

Choix de l'heure des tests

Dans certains cas, pour des raisons d'exploitation (cinémas, théâtres, système anti-intrusion de salle de coffres de banques, etc...), il est nécessaire d'imposer une heure de test.

Avant toute opération s'assurer que tous les blocs ont leur led verte allumée en fixe ou clignotant. Si après 24h. de charge, les leds de l'un des blocs clignotent toujours alternativement vert/orange, remplacer ses accumulateurs.

1- Choix global pour toute l'installation

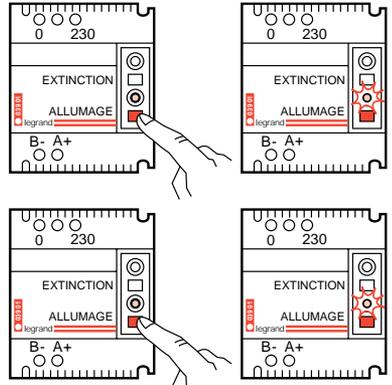
Tous les blocs sont testés à la même heure. Cette programmation n'est possible que sur une installation équipée du coffret de télécommande réf. 039 01. Le choix se fait secteur présent, les blocs étant en veille (led verte allumée fixe).

A l'heure choisie pour le test :

- Appuyer sur la touche ALLUMAGE du coffret de télécommande 039 01 : sa led verte s'allume 6 secondes et s'éteint.

- Dans les 3 secondes après l'extinction de la led, appuyer une seconde fois sur la touche ALLUMAGE du coffret de télécommande 039 01 : sa led verte s'allume 6 secondes et s'éteint.

- 3 secondes après, les leds des blocs clignotent alternativement vert/orange pendant 5 secondes puis la led verte des blocs est fixe ou clignotante suivant l'état précédant la programmation. Les résultats des tests précédant la programmation sont effacés.



Tous les blocs sont en veille. Les blocs à tests automatiques seront testés à l'heure choisie (le jour sera différent suivant les blocs).

Nota : Dans le cas d'une installation panachée ayant certains blocs non testables automatiquement : attendre 3 secondes puis terminer par une impulsion sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande 039 01.

2 - Choix de l'heure bloc par bloc

Tous les blocs doivent être programmés unitairement par action sur chaque appareil.

A l'heure choisie :

- ôter le diffuseur.

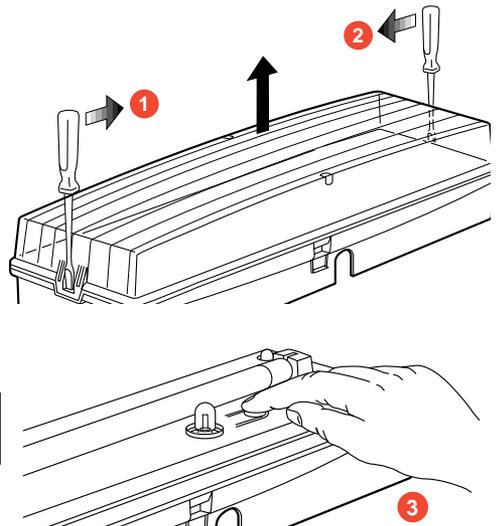
- maintenir appuyé le poussoir de test pendant 5 secondes jusqu'au clignotement des leds. (clignotant vert/orange).

- relâcher.

Après 5 secondes, la led orange s'éteint, la led verte est fixe ou clignotante suivant l'état précédent.

Les résultats des tests précédents sont effacés.

Le bloc sera testé à l'heure choisie (le jour sera différent selon les blocs).



Nota : Ce choix est possible même si l'installation a déjà été programmée comme en 1.

Exploitation particulière (suite)

Report momentané du jour de test

Dans le cas où, pour une utilisation inhabituelle des locaux, l'heure de test est gênante pour l'activité, il est possible de reporter de 24 h. tous les tests devant avoir lieu ce jour.

- Appuyer sur la touche ALLUMAGE du coffret de télécommande 039 01 : sa led s'allume 6 secondes puis s'éteint.
- Dans les 3 secondes suivant l'extinction de la led, appuyer une seconde fois sur la touche ALLUMAGE : la led s'allume 6 secondes et s'éteint.
- Avant 3 secondes, appuyer une troisième fois sur la touche ALLUMAGE du coffret de télécommande 039 01.

Nota : Dans le cas d'une installation panachée ayant certains blocs non testables automatiquement : attendre 3 secondes puis terminer par une impulsion sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande 039 01.

Tous les blocs qui devaient s'allumer dans les 24h. ont leur test repoussé d'une journée. Ensuite le programme reprend son cours normal.

Mise hors tension longue durée

(ex : établissement saisonnier) Après une longue période hors tension, il est possible que les accumulateurs aient perdu toute tension et que la programmation soit perdue. Lors de la remise sous tension, les blocs signaleront le défaut par un clignotement vert/orange de leurs leds. Il sera nécessaire de reprogrammer.

Report définitif du jour de test

Reprendre la même procédure que pour le choix de l'heure de test.

Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande 039 01. Le test est stoppé et reporté au lendemain.

Cas particuliers

Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h.

Maintenance

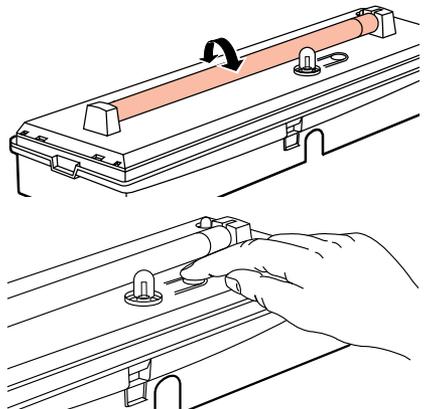
- 1 - Tube d'éclairage de sécurité
- 2 - Lampe de veille
- 3 - Accumulateurs

	1	2	3	
608 65	TL 8W G5 ≥ 430 Lm	E 10 12 V 3W	Saft VTD 70 série 137 Energizer ETL 4000D Panasonic P 400 DH	4 x 1,2V 4 AH KRMT 33 / 62 NiCd
608 66	TL 8W G5 ≥ 430 Lm		idem	idem

Tube d'éclairage de sécurité

Remplacement du tube et validation, lorsqu'un défaut d'éclairage de sécurité est signalé (led orange clignotant rapidement).

- Ôter le diffuseur,
- Remplacer le tube .
- Validation du dépannage par une impulsion brève sur le poussoir de test.
- Le tube s'allume pendant 6 secondes.
- Si le dépannage est correct :
 - la led orange s'éteint
 - la led verte s'allume.



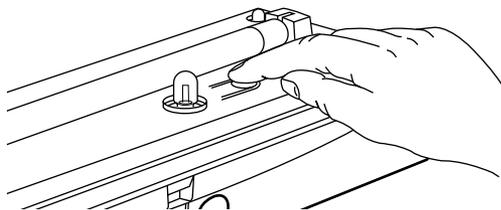
Nota : Un bref appui sur le poussoir de test, lorsqu'aucun défaut tube d'éclairage de sécurité n'est signalé (led verte allumée), provoque l'allumage du tube pendant une heure.

Maintenance (suite)

Lampe de veille

Remplacement de la lampe et validation, lorsqu'un défaut lampe de veille est signalé : led orange clignotant lentement (uniquement pour réf. 608 65) :

- Ôter le diffuseur,
- Remplacez la lampe de veille.
- Validation du dépannage automatique.
- Si le dépannage est correct :
 - la led orange s'éteint
 - la led verte s'allume.

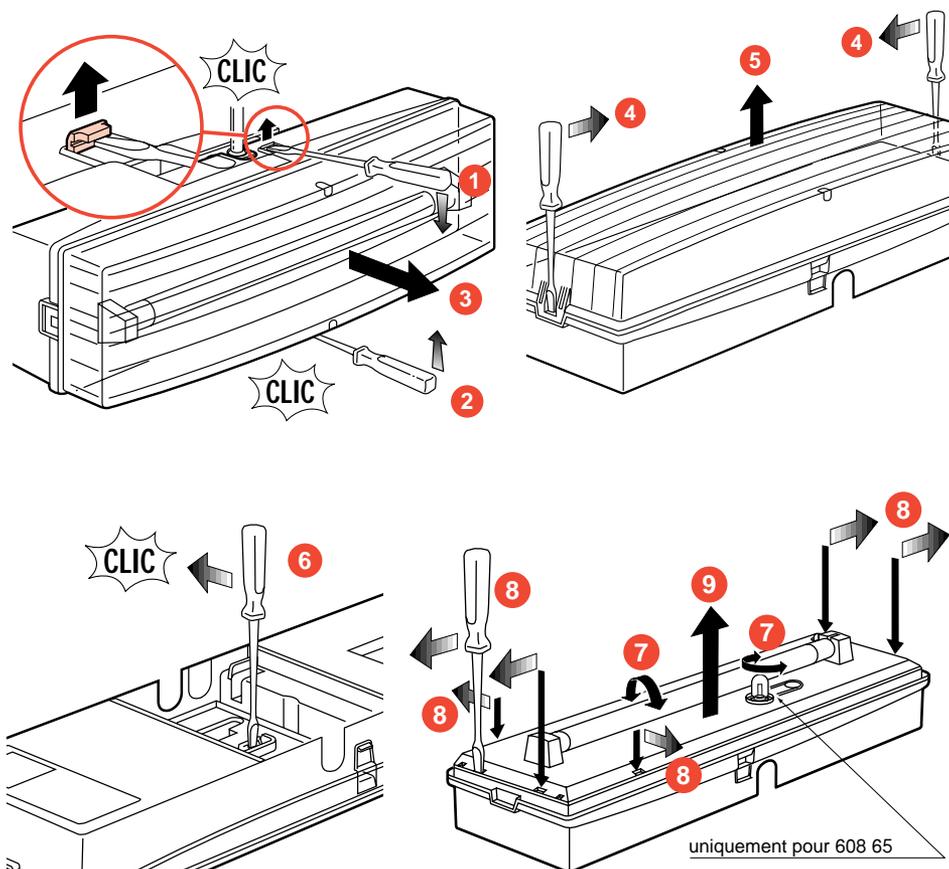


Accumulateurs

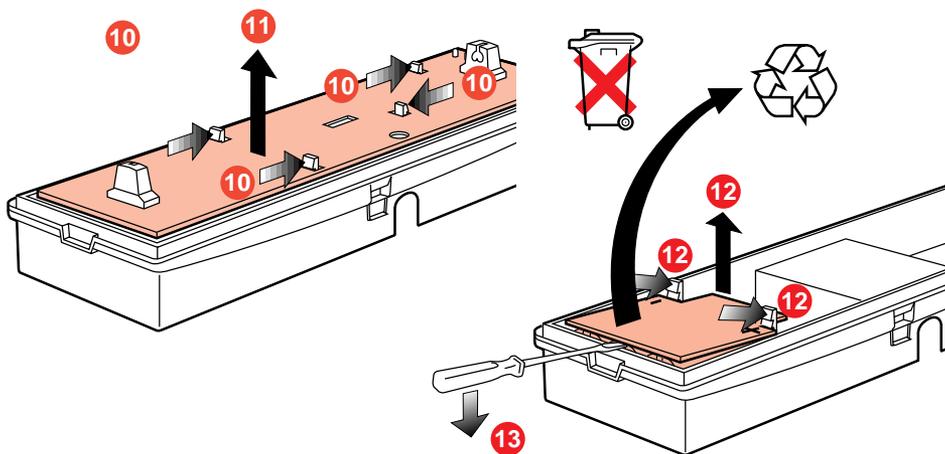
Important :

Les accumulateurs doivent être remplacés lorsque le bloc autonome ne satisfait plus à sa durée assignée de fonctionnement.

Remplacement des accumulateurs et validation lorsqu'un défaut d'autonomie ou accumulateurs déconnectés est signalé (led orange allumée fixe), ou lors d'une opération de maintenance :



Maintenance (suite)

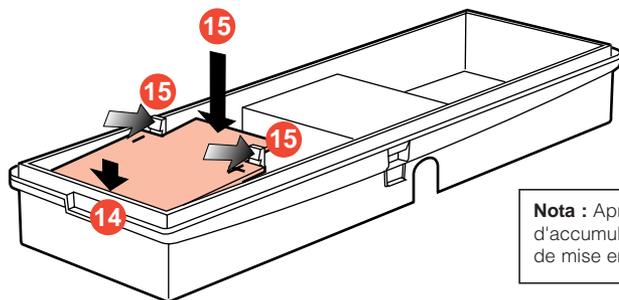


Important :

Selon la directive européenne 91/157/CEE du 18 Mars 1991, les accumulateurs qui équipent ce bloc et qui contiennent du cadmium peuvent être dangereux pour l'environnement.

Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés.

Remise en place des accumulateurs



Nota : Après tout remplacement d'accumulateurs, inscrire la nouvelle date de mise en service au dos du bloc.

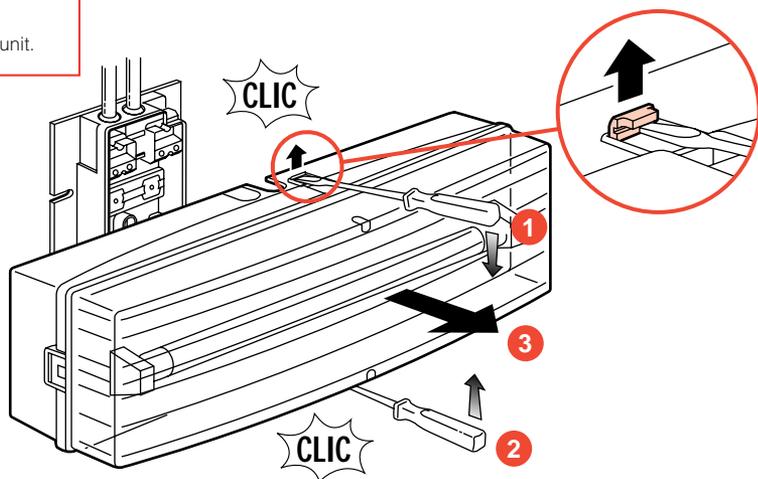
- Après remontage, si le dépannage est correct, les leds indiquent soit :
 - système non prêt (led vert/orange clignotant), attendre le passage en mode recharge.
 - soit accumulateurs en mode recharge (led vert clignotant).
- Validation du dépannage : dès que seule la led verte clignote, appuyez sur le poussoir de test.
- Un test d'autonomie sera automatiquement programmé 24 h. après (le temps que les nouveaux accumulateurs aient une charge suffisante).
- Si le test est correct, la led verte est clignotante (le temps de la recharge), puis s'allume en fixe.

Important :

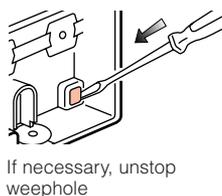
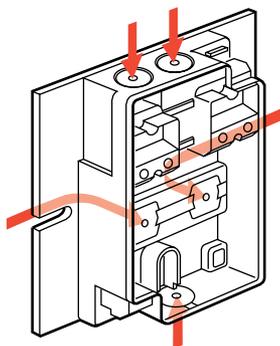
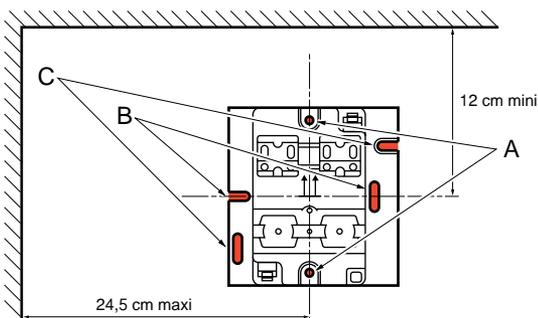
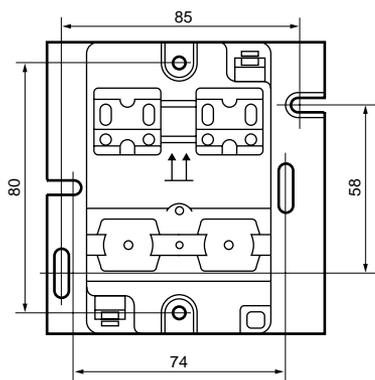
En cas d'exploitation particulière avec imposition de l'heure des tests, la programmation est à reprendre (voir choix de l'heure des tests).

Important :

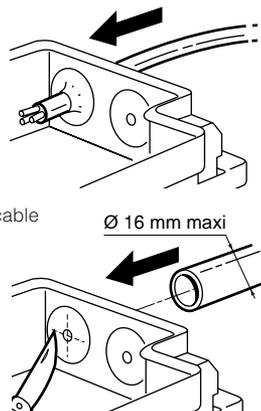
Deconnexion of the unit.



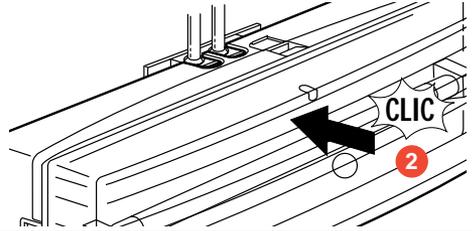
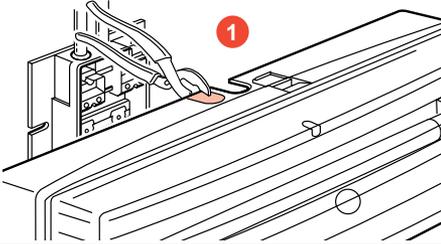
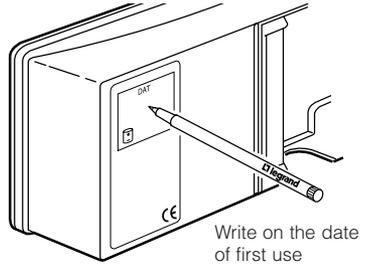
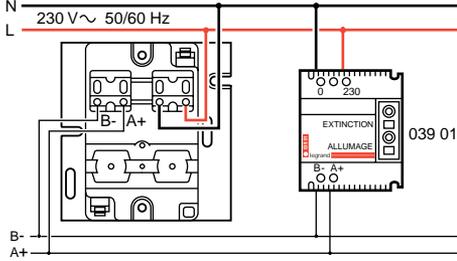
Installation



Supplied via cable or tubing

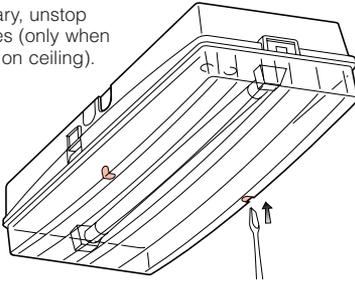


Connection



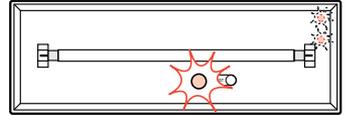
First use

If necessary, unstop weepholes (only when mounted on ceiling).

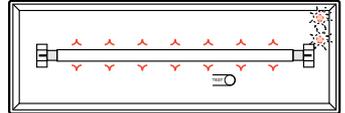


Switch the unit on, and the pilot light illuminates (608 65), or the tube is illuminated in standby mode (608 66). The LEDs flash green/orange alternately until the unit is operational.

608 65



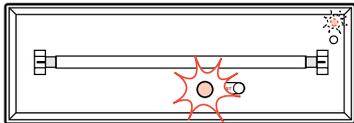
608 66



Note : If the units have been stored for an extended period, the LEDs will continue to flash until the batteries are at the correct voltage. Then, only the green LED flashes, until the batteries are fully charged. It will then stop flashing and stay on continuously.

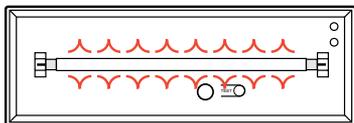
Operation

Mains supply present (ref. 608 65)



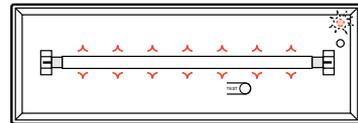
The green LED and pilot light are both illuminated.

On mains supply failure (ref. 608 65)



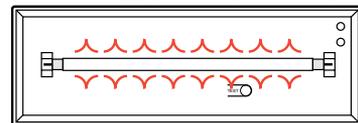
The unit switches to emergency lighting, the tube is illuminated.

Mains supply present (ref. 608 66)



The green LED is illuminated, the tube is illuminated in standby mode.

On mains supply failure (ref. 608 66)



The unit switches to emergency lighting, the tube is illuminated.

Operation (continued)

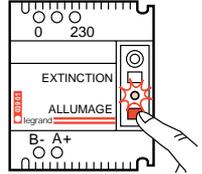
Setting to rest-mode via remote control unit 039 01

- Mains supply failure : pressing the "EXTINCTION" (OFF) button sets the unit to rest-mode. Pressing the "ALLUMAGE" (ON) button switches the unit back on.
- Mains power restored : the unit switches on in standby mode after 30 seconds.

General installation check

The units can be switched on at any time in order to see that they are in full working order without interrupting plant activity (installation acceptance tests, inspection visit, etc.).

- Press the "ALLUMAGE" (ON) button on remote control unit 039 01 once. Its LED illuminates for 6 seconds.
- Three seconds later, the units switch to safety mode.
- To stop the check, press the "EXTINCTION" (OFF) button on the 039 01.



Note : This procedure does not affect the LED signalling on the units.

Automatic tests

The unit contains a microprocessor and an internal clock which enable it to carry out its own self-tests :

- Every 7 days : test safety lighting tube for 6 seconds.
- Every 70 days : test safety lighting tube and battery standby power for 1 hour. The date of testing is generated at random.
- The test time will be the time the unit is first switched on (if the batteries have sufficient power).

No other procedure is necessary.

Test procedure :

The unit chooses a day to perform the tube test. Every week, on the same day and at the same time, the tube will be tested.

The unit selects a week during the quarter to perform a standby power test.

During the tests, the green LED flashes. It goes back to green once the test is successfully completed and the unit is operational once more (charge for 12 hours after the standby power test is complete).

Note : If, in spite of random generation of the test day, two adjacent units are undergoing tests simultaneously, signalled by their green LEDs flashing, one or other of them should be postponed (see the section « Choosing the test time. Choosing the time unit by unit »).

Memorisation of results

The test results are memorised until an identical correct test is performed, and until any faulty unit has been replaced and the repair validated (see maintenance section).

Display of results

- **Green, steady** : unit operational,
- **Green, flashing** : tests in progress or batteries charging, subsequent to a test or mains failure,
- **Orange, steady** : standby power fault or batteries disconnected, replace them,
- **Orange, flashing slowly** : pilot light fault, replace it (only for ref. 608 65),
- **Orange, flashing quickly** : safety lighting tube fault, replace it.
- **Green/orange, flashing** :
 - system not ready.
 - being programmed.
 - no standby power test for 70 days.
- **Green/orange off** :
 - unit mains supply switched off.
 - unit switched on : manual inspection in progress
 - : unit not working.

Note : Each time the unit is switched on or at the end of a correct test, the LEDs flash green/orange for 30 seconds to confirm that they are in full working order.

A fault on the pilot light can only be indicated when the batteries are not charging.

Special functions

Choosing the test time

In certain cases, for operational reasons (in cinemas, theatres, anti-intruder systems in bank vaults, etc.), it may be necessary to impose a specific time for the tests.

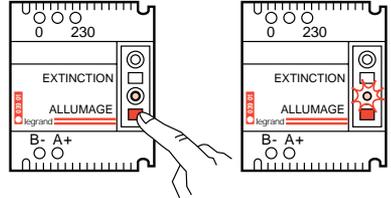
Before beginning, check that the green LED on all units is either lit continuously or flashing. If, after 24 hours charging, the LEDs on one of the units still flash green/orange alternately, replace its batteries.

1 - Global choice for the whole installation

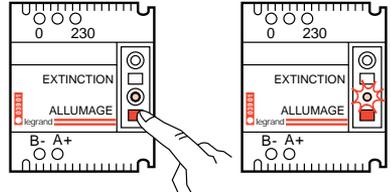
All units are tested at the same time. This programming option only applies to an installation equipped with the remote control unit ref. 039 01. Determine the test time with the power on and the units in standby mode (green LED lit).

At the chosen test time :

- Press the "ALLUMAGE" (ON) button on the 039 01 : the green LED illuminates for 6 seconds and then goes out.



- In the 3 seconds after the LED goes out, press the "ALLUMAGE" (ON) button on the 039 01 again : the green LED illuminates for 6 seconds and goes out.



- 3 seconds later, the unit LEDs flash green/orange alternately for 5 seconds. Then the green LED stays on continuously or flashing depending on its previous state.

The previous test results are erased.

All the units are in standby mode. The units with automatic testing will be tested at the chosen time (the day will vary depending on which unit is being tested).

Note : In the case of a mixed installation comprising some units which cannot be tested automatically :

- Wait 3 seconds, then end by pressing the "EXTINCTION" (OFF) button on the 039 01.

2 - Choosing the time unit by unit

Each unit must be programmed individually.

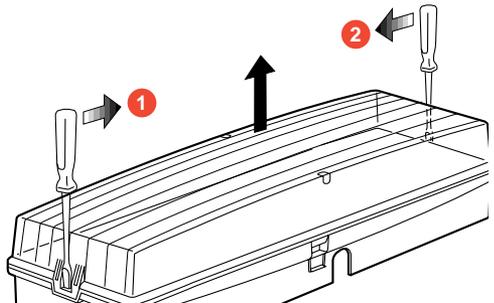
At the chosen time :

- Remove the diffuser.
- Hold down the test button for 5 seconds until the LEDs flash (flashing green/orange).
- Release.

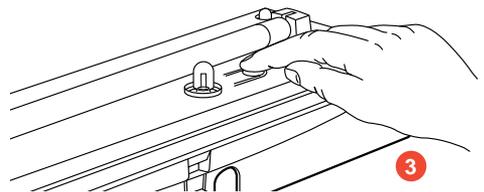
After 5 seconds, the orange LED goes out, and the green LED stays on or flashes depending on its previous state.

The previous test results are erased.

The unit will be tested at the chosen time (the day will vary depending on which units is being tested).



Note : This option is possible even if the installation has already been programmed according to step 1.



Special functions (continued)

Temporary postponement of the test day

In circumstances where the test area is occupied at an unusual time, the test time may be inconvenient for that activity, and it is possible to postpone all the tests due to take place that day for 24 hours.

- Press the "ALLUMAGE" (ON) button on the 039 01 unit :
 - its LED illuminates for 6 seconds and then goes out.
- In the 3 seconds after the LED goes out, press the "ALLUMAGE" (ON) button again : its LED illuminates for 6 seconds and then goes out.
- Press the ON button a third time within 3 seconds.

Note : In the case of a mixed installation comprising some units which cannot be tested automatically :
 - Wait 3 seconds, then end by pressing the "EXTINCTION" (OFF) button on the 039 01.

All units which were due to light up in the next 24 hours have their test put back by one day. The programme then resumes its normal routine

Extended period without use

(eg. seasonal operation) After a long switch-off period, the batteries may well have discharged completely and the programming may be lost. When switched on again, the unit LEDs will flash green/orange to indicate this fault. The unit will require reprogramming.

Definitive postponement of the test day

Follow the same procedure as for choosing the test time.

Stopping a test in progress

If a standby power test interferes with operation, it can be stopped immediately. Press the "EXTINCTION" (OFF) button on remote control unit 039 01. The test is cancelled and postponed until the next day.

Exception

When the power is switched off for more than 3 days, the tests are no longer performed. The test cycle is resumed after the power has been restored and the batteries have been recharged. The tests scheduled for that day are automatically put back by 24 hours.

Maintenance

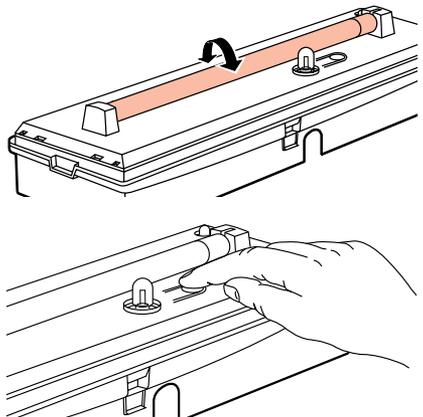
- 1 - Safety lighting tube
- 2 - Pilot light
- 3 - Batteries

	1	2	3	
608 65	TL 8W G5 ≥ 430 Lm	E 10 12 V 3W	Saft VTD 70 series 137 Energizer ETL 4000D Panasonic P 400 DH	4 x 1,2V 4 AH KRMT 33 / 62 NiCd
608 66	TL 8W G5 ≥ 430 Lm		idem	idem

Safety lighting tube

Replacing and checking the tube, when a safety lighting fault is indicated (orange LED flashing quickly) :

- Remove the diffuser
- Replace the tube
- Check operation by pressing the test button quickly
- The tube illuminates for 6 seconds
- If the repair has been carried out correctly :
 - the orange LED goes out ;
 - the green LED illuminates.



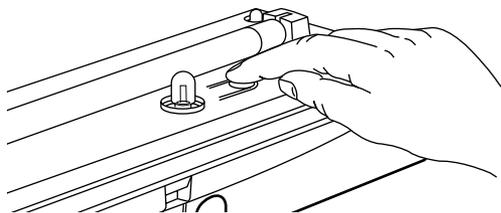
Note : If the test button is pressed momentarily when no safety lighting fault is indicated (green LED illuminated), the tube lights for one hour.

Maintenance (continued)

Pilot light

Replacing and checking the bulb, when a pilot light fault is indicated : orange LED flashing slowly (only for ref. 608 65) :

- Remove the diffuser
- Replace the pilot light
- Repair checked automatically
- If the repair has been carried out correctly :
 - the orange LED goes out ;
 - the green LED lights up.



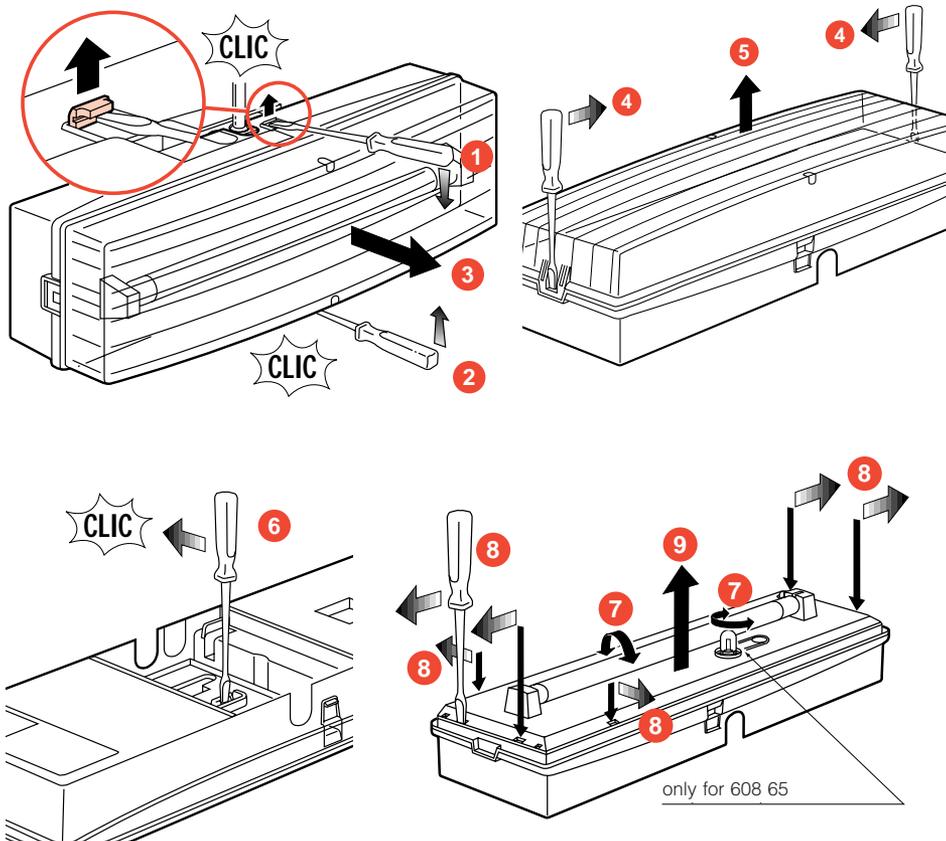
Batteries

Replacing and checking the batteries when a standby power fault or disconnected batteries are indicated (orange LED lit continuously), or during a maintenance operation :

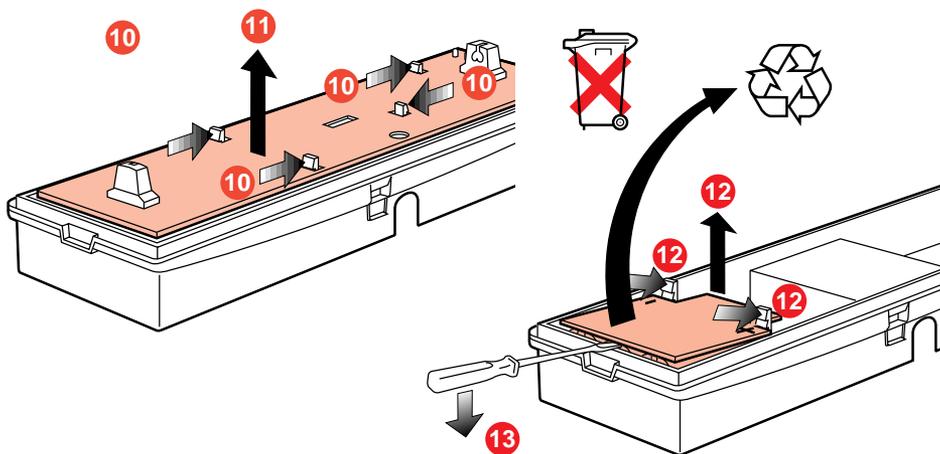
Important :

The batteries must be replaced when the self-contained unit no longer operates for its rated duration.

- Replace the batteries



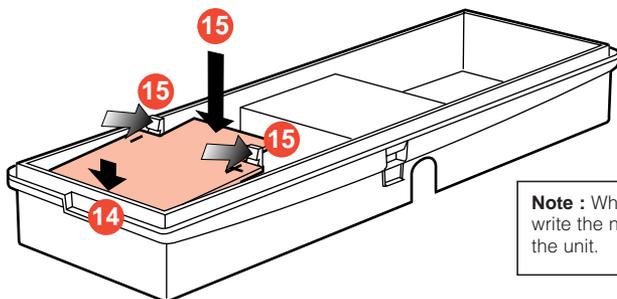
Maintenance (continued)



Important :

According to European directive 91/157/EEC of 18 March 1991, the batteries used in this unit, which contain cadmium, may be harmful to the environment. Used units and batteries can be returned to approved Legrand distributors.

Refitting the batteries



Note : Whenever the batteries are replaced, write the new date of first use on the back of the unit.

- After reassembly, if repairs have been carried out correctly, the LEDs indicate either :
 - system not ready (green/orange LEDs flashing). Wait until the unit is in re-charging mode.
 - or batteries recharging (green LED flashing).
- Check operation : when only the green LED is flashing, press the test button.
- A standby power test will be scheduled automatically for 24 hours later (by which time the batteries will be sufficiently recharged).
- If the test is correct, the green LED flashes (during recharging), and is then illuminated continuously.

Important :

For special functions where the test time has been imposed, the unit should be reprogrammed (see choosing the test time).

3. CONDITIONS D'UTILISATION (suite)

Liste des locaux d'après le guide C 15-103

Installations diverses	IP x-	IP -x
Etablissements forains	3	3
Etablissements industriels		
Electrolyse	0	3
Imprimeries	2	0
Salles de machines	2	0
Emploi de liquides halogénés	2	1
Emploi de liquides inflammables	2	1
Fabrique de liqueurs	2	1
Blanchisseries	2	3
Chlore (fabrique et dépôts)	3	3
Chromage	3	3
Colles (fabrication)	3	3
Distilleries	3	3
Goudron (traitement)	3	3
Gravure sur métaux	3	3
Salaisons	3	3
Soude (fabrique et dépôts)	3	3
Papier (fabrication)	3	3
Spiritueux (entrepôts)	3	3
Cartons (fabrication)	3	3
Dépôts de combustibles liquides	3	3
Hydrocarbures (fabrication)	3	3
Métaux (traitement)	3	3
Munitions (dépôts)	3	3
Nickel (traitement)	3	3
Peinture (fabrique et dépôts)	3	3
Vernis	3	3
Accumulateurs (fabrique et dépôts)	3	3
Acide (fabrique et dépôts)	3	3
Alcool (fabrique et dépôts)	3	3
E.R.P.		
Administration	2	0
Banques	2	0
Blocs opératoires	2	0
Chambres	2	0
Cultes	2	0
Débits de boisson	2	0
Dépôts, réserves	2	0
Dortoirs	2	0
Etablissement d'enseignement	2	0
Etablissements sanitaires	2	0
Hôtels	2	0
Magasin	2	0
Musées	2	0
Réserves	2	0
Restaurants	2	0
Salles de spectacle	2	0
Salles de classe	2	0
Salles de danse	2	0
Salles de jeux	2	0
Stockage	2	0
Incinération	2	1
Lingerie	2	1
Parcs de stationnement	2	1
Salles de sports	2	1
Plein air	2	3
Locaux commerciaux et annexes		
Accessoires mécanique, vélo...	2	0
Antiquité, brocante	2	0
Charbon, bois, mazout	2	0
Confiseries	2	0
Cordonneries	2	0
Expositions	2	0
Fourrures	2	0
Librairies	2	0
Messageries	2	0
Meubles	2	0
Miroiteries	2	0
Pharmacies	2	0
Quincailleries	2	0
Sanitaires, plomberies	2	0
Serrureries	2	0
Tailleur-vêtement	2	0
Brûleries de café	2	1
Papiers peints	2	1
Caves à vins, alcools et spiritueux	2	3
Chambre froide	2	3
Laboratoire photo	2	3
Pressing-teintureries	2	3

3. CONDITIONS D'UTILISATION (suite)

3.3 Présence de substances corrosives ou polluantes destiné aux influences AF1, locaux où la quantité ou la nature des agents polluants ou corrosifs est sans influence

3.4 Résistance mécanique :

Degré - 5 suivant NF C 71-801
1 K - 07 suivant la NF C 20-115 (NF EN 50-102 - EN 50-102)
installation permise dans les locaux présentant un risque AG2 défini dans la NF C 15-100

3.5 Vibration :

Destiné aux emplacements avec la condition AH1 (vibrations faibles) définie dans la NF C 15-100

3.6 Influences électro-magnétiques : CEM

3.6.1 Emission

- EN 550-15 (tensions perturbatrices)
- EN 60100-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- CEI 1000-3-2 (mesures des harmoniques) classe C
- EN 550-22 (rayonnement perturbateur) classe B

3.6.2 Immunité

- EN 61000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B
- CEI 1000-4-2 (décharges électrostatiques) critère B
- EN 61000-4-3 (champs rayonnés) critère A
- CEI 1000-4-3 (champs rayonnés) critère A
- EN 61000-4-4 (transitoires en salves) critère B
- CEI 1000-4-4 (transitoires en salves) critère B
- EN 61000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- CEI 1000-4-5 (chocs de foudre) critère B
- EN 61000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- CEI 1000-4-6 (perturbations conduites) critère A
- EN 61000-4-8 (champs magnétiques) critère A
- CEI 1000-4-8 (champs magnétiques) critère A

3.7 Rayonnement solaire :

Destiné aux emplacements présentant la condition AN1 (risques négligeables) définie dans la NF C 15-100

3.8 Nature des supports

Le produit est de type  suivant la NF C 71-000 (EN 60-598-1 - IEC 598-1)

Il est installable sur toutes sortes de paroi

3.9 Température d'utilisation : 0° C à + 30° C

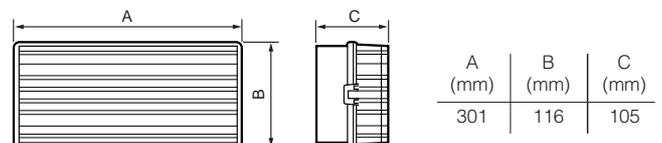
Fonctionnement aux températures basses : les blocs sont limités par la température mini de fonctionnement de la batterie et la température d'allumage du tube

Cette limite interdit l'usage de ces produits dans les chambres de congélation où l'on trouve en permanence des températures inférieures à - 15° C. Mais l'utilisation dans des conditions où des températures inférieures à - 15° C ne sont qu'occasionnelles et de courte durée ne perturbent pas de façon significative le fonctionnement des blocs

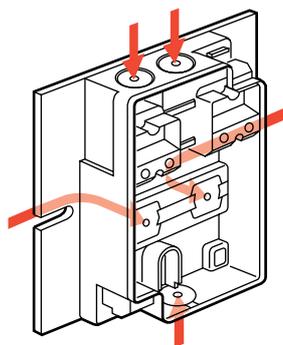
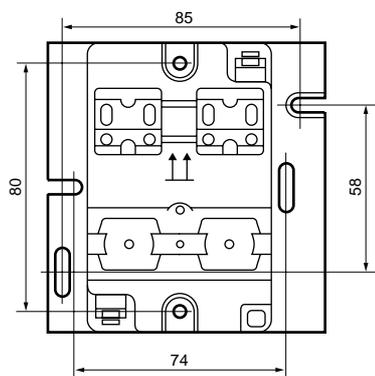
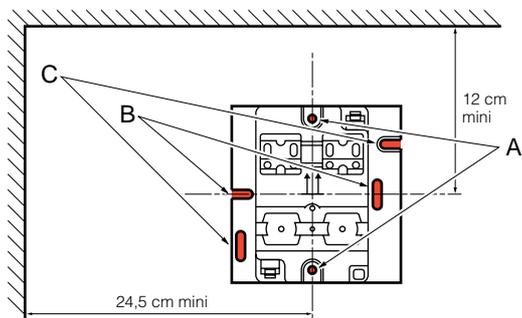
3.10 Pouvoir calorifique

Charge calorifique des pièces plastiques composant l'enveloppe : 24 Mj
Charge calorifique totale : 35 Mj

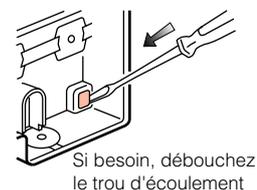
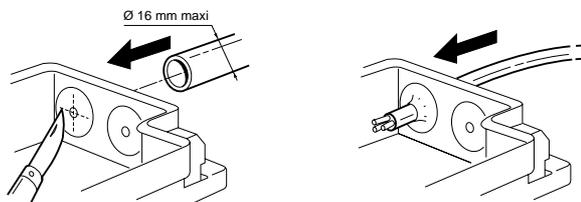
4. COTES D'ENCOMBREMENT



5. INSTALLATION



Alimentation par câble ou par tube



La norme NF C 15-100 admet à l'article 521.6.3, que le raccordement secteur et la télécommande soient dans le même câble ou conduit. Le repiquage d'un bloc sur l'autre est admis si les bornes sont d'un type prévu pour le repiquage et si leur intensité nominale est supérieure au dispositif de protection de la ligne sur laquelle ils sont raccordés, les blocs 608 65 et 608 66 remplissent toutes ces conditions.

521.6. - Pose des conducteurs

521.6.1 - Un câble multiconducteur, un conduit ou un même compartiment de goulotte ne doit en principe contenir que les conducteurs d'un seul et même conduit.

Cette règle ne s'applique pas aux câbles de télécommunications, de transmissions d'images et de son, de signaux et autres services analogues.

521.6.2 - Par dérogation à la règle ci-dessus, des conducteurs appartenant à des circuits différents peuvent emprunter un même câble multiconducteur, un même conduit ou un même compartiment de goulotte, sous réserve que les quatre conditions suivantes soient simultanément remplies :

- a) tous les conducteurs doivent être isolés pour la même tension assignée ;
- b) tous les circuits intéressés sont issus d'un même appareil général de commande et de protection ;
- c) lorsque les conduits ou goulottes sont métalliques, les sections des conducteurs de phase doivent être identiques ou ne pas différer de plus d'un double intervalle séparant trois valeurs normales successives ;
- d) chaque circuit doit être protégé séparément contre les surintensités.

521.6.3 - Par dérogation à la règle de l'article 521.6.1, il est admis de faire passer dans un même câble multiconducteur, un même conduit ou un même compartiment de goulotte les différents circuits intéressant un même appareil ou un même équipement, sous réserve que tous les conducteurs soient isolés pour la même tension assignée et que chaque circuit soit protégé séparément contre les surintensités.

Interprétation des Normes par l'Union Technique de l'Electricité

Installations électriques à basse tension
96-133
Septembre 1996

15-100-033
Septembre 1996
Concerne :
NF C 15-100
Article 516.9

Question :

Le repiquage des conducteurs n'est-il admis que sur les bornes des socles de prises de courant, les luminaires comportant des lampes à fluorescence et des chemins lumineux moyennant les deux conditions de l'article 526.9 ?

Réponse :

Le repiquage des conducteurs est admis sur tous les types de luminaires, par exemple B.A.E.S., moyennant les deux conditions citées.

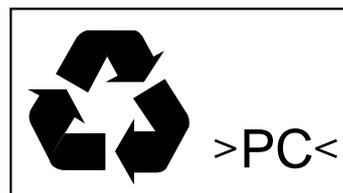
6. MATERIAUX

Enveloppe plastique Classe II : ☐
Socle : polycarbonate auto-extinguible blanc
Diffuseur : polycarbonate cristal
Patère incorporant les membranes d'étanchéité : polypropylène + SEBS

Important :

les blocs autonomes conformes à leur norme et titulaires de la marque «NF AEAS» ne sont pas concernés par la conformité à l'essai au fil incandescent définie par la NF C 20-455 Article EC 4 § 2 dernier alinéa du règlement de sécurité (Arrêté du 22 décembre 1981)

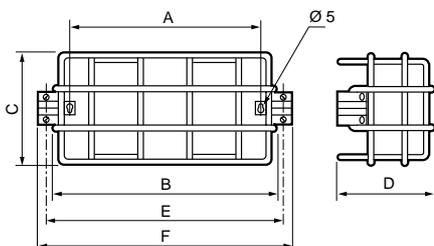
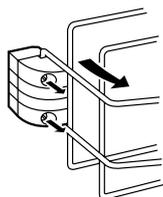
Toutes les pièces plastiques de plus de 50 g sont identifiées par un marquage de la matière pour permettre un recyclage des matériaux en fin de vie du produit



7. EQUIPEMENT ET ACCESSOIRES

7.1 Grilles

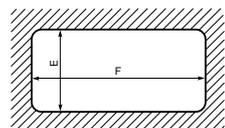
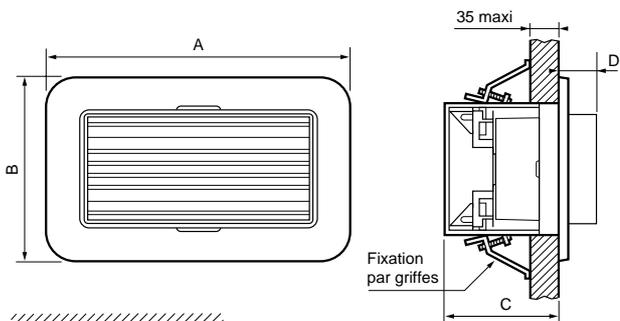
7.1.1 Grille de protection standard réf. 609 05 en métal rilsanisé blanc
 Résistance au choc : degré 9
 IK : 10
 Fixation par vis et cheville avec rattrapage d'aplomb
 Deux systèmes de fixation : par oeillets sur la grille et par accessoire charnière permettant l'ouverture facile pour maintenance



Réf.	A (mm)	B (mm)	C (mm)	D (mm)	E (mm)	F (mm)
609 05	405	442	190	140	465	490

7.2 Encastrement

Pour fixation des blocs dans les faux plafonds
 Fixation par griffes sur support plein porteur, plâtre, placo-plâtre, bois...
 Fixation par tige filetée, crochets ou câbles pour encastrement dans plafond suspendu
 Permet les opérations de maintenance en position encastré
 Accessoires d'encastrement réf. 607 90
 Fixation dans mur ou plafond plâtre (placo-plâtre) ou bois

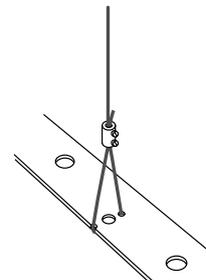
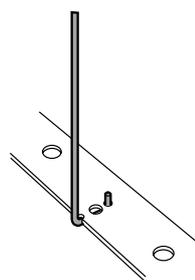
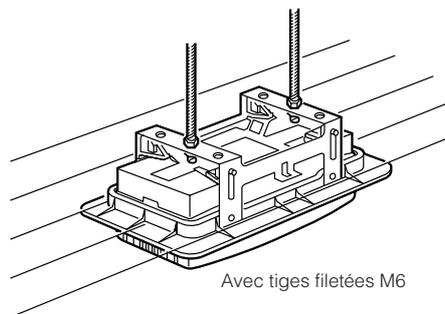


Réf.	A (mm)	B (mm)	C (mm)	D (mm)	E (mm)	F (mm)
607 90	441	196	85	52	170	410

7. EQUIPEMENT ET ACCESSOIRES (suite)

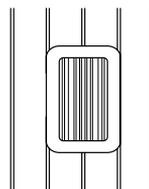
7.2 Encastrement (suite)

Accessoires d'encastrement réf. 607 90 (suite)
 Fixation en plafond suspendu type «Luxalon»



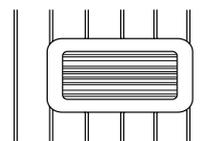
Fixation dans le sens des lames

2 lames



Fixation perpendiculaire aux lames

4 lames



Important

Les blocs doivent être fixés sur un élément porteur du plafond de sorte qu'ils ne risquent pas de tomber ou se décrocher pendant le début d'un sinistre ou dès qu'il y a accident. (les plaques qui se désagrègent à l'eau ne sont pas des supports fiables pour les BAES)

8. MAINTENANCE

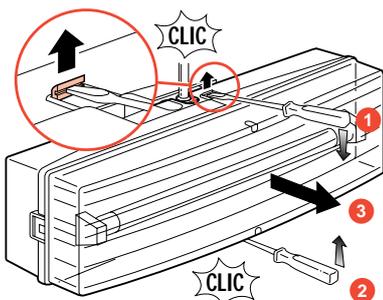
Ce produit est prévu pour un dépannage facile

8.1 Remplacement des accus

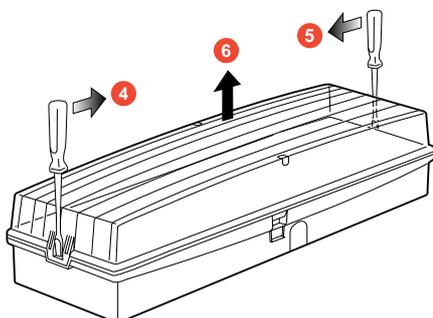
Avec accumulateurs facilement interchangeables sans accès aux pièces sous tension

1) Débrocher le bloc

Pour éviter tout risque d'électrisation pendant cette opération, le remplacement des accumulateurs n'est pas possible bloc embroché

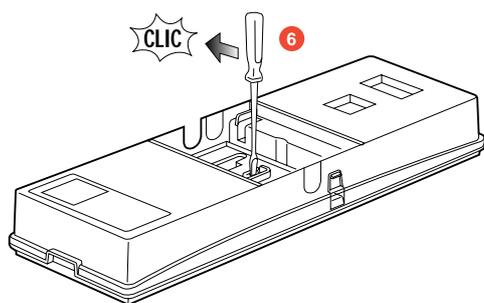


2) Oter le diffuseur

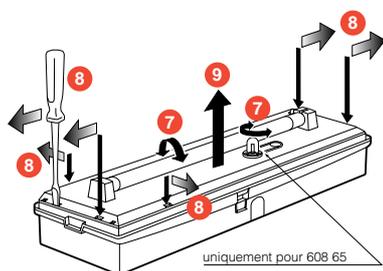


3) Déverrouiller la griffe située à l'arrière

Bien l'accrocher en position déverrouillée pour permettre le démontage



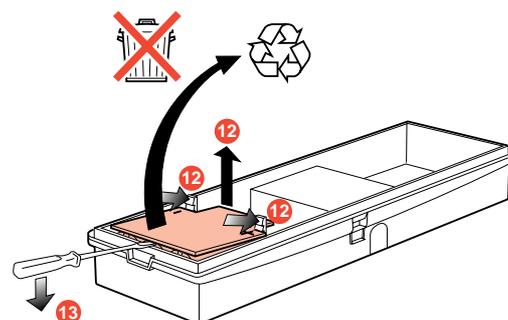
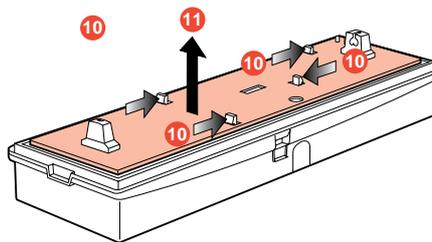
4) Oter le tube et déclipser le réflecteur



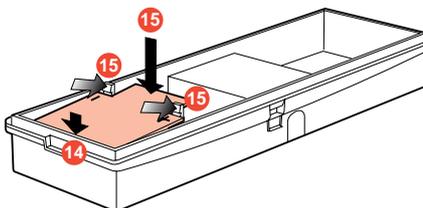
8. MAINTENANCE (suite)

8.1 Remplacement des accus (suite)

5) Déposer le circuit imprimé et le bloc accumulateurs



6) Remettre en place un bloc accumulateurs neuf



Indiquer la nouvelle date de mise en service à l'emplacement prévu à cet effet

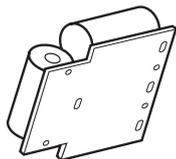
Important

Selon la directive européenne 91/157/CEE du 18 mars 1991, les accumulateurs qui équipent ce bloc contiennent du cadmium peuvent être dangereux pour l'environnement
Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et les accumulateurs usagés

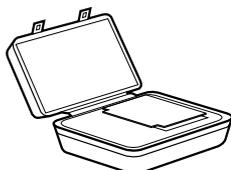
8. MAINTENANCE *(suite)*

8.2 Accessoires et pièces détachées pour la maintenance

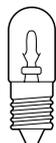
- Bloc d'accumulateurs réf. 610 18 composé de 4 accus de 4 Ah
Accumulateurs Ni-Cd
Conformes à la norme NF EN 60-285 (1195)
Pour charge permanente à température élevée
Type KR MT 33/62



Livrés dans un coffret plastique réutilisable



- Lampe veilleuse 12 V - 0,25 A - 3 W (pour 608 65)
Lampe à vide, tube 10 x 28 mm
Culot E 10/13
Durée de vie minimale à Un : 3000 heures
Flux lumineux à Un : 9 lumens minimum



Dans le bloc, l'utilisation de cette lampe à une tension inférieure à sa tension nominale lui confère une durée de vie supérieure à 10 000 heures

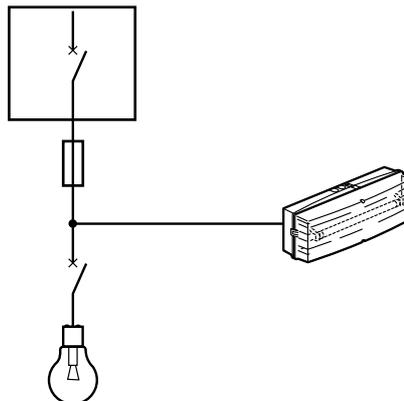
- Tube à fluorescence 8 W
ø 16 x 300 mm
Culot type G5 - IRC 80
Flux lumineux nominal 430 lumens
Durée de vie : 8000 heures minimum



9. RACCORDEMENT

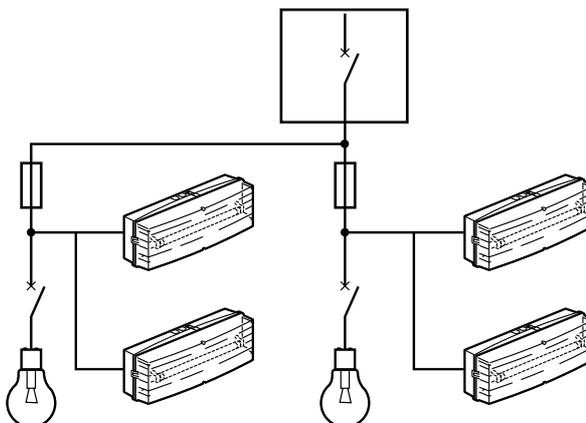
9.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes

- Art. EC 15 § 3 du règlement de sécurité (arrêté du 15.06.1980 modifié)
§3. La dérivation alimentant un bloc doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local ou du dégagement où est installé le bloc



La dérivation peut se faire dans l'armoire électrique, sur l'interrupteur ou dans une boîte de dérivation
L'alimentation des blocs est soumise aux mêmes règles que les luminaires (câblage normal)
Le dispositif de protection est celui prescrit par la NF C 15-100 pour les circuits d'éclairage. La dérivation du bloc ne doit pas être protégée

Cas particulier n°1 : salle avec plusieurs circuits d'éclairage



La dérivation du bloc doit être prise sur le circuit d'éclairage du luminaire situé à proximité du bloc

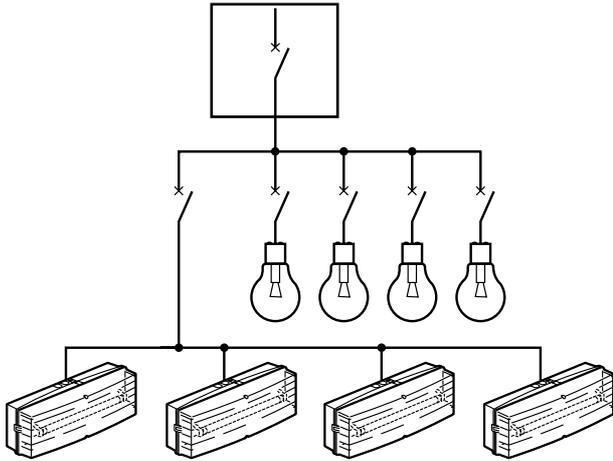
Toute partie de salle ou signalisation de sécurité ne doit en aucun cas être plongée dans le noir

9. RACCORDEMENT (suite)

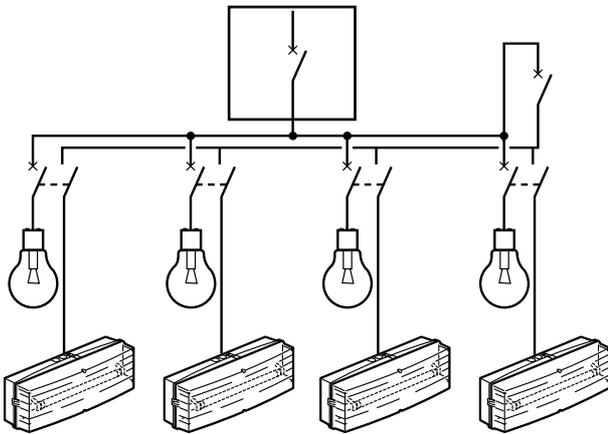
8.1 Raccordement du secteur des blocs autonomes (suite)

Cas particulier n° 2 : commande et protection assurées par le même dispositif (disjoncteur divisionnaire utilisé comme interrupteur)

a) Utiliser pour tous les blocs des modèles fluo permanents selon le schéma suivant



b) Utiliser des blocs normaux avec des contacts auxiliaires "défauts"



9.2 Télécommande de mise au repos

- Art. EC 15 § 1 du règlement de sécurité (arrêté du 15.06.1980 modifié)

Art. EC 15

Blocs autonomes d'éclairage de sécurité

§ 1. Les blocs autonomes d'éclairage de sécurité doivent posséder un dispositif de mise à l'état de repos depuis un point central

Ce dispositif doit être disposé à proximité de l'organe de commande générale de l'éclairage du bâtiment

L'alimentation normale des blocs doit être coupée et ceux-ci mis à l'état de repos depuis un point central à la fin de chaque période d'activité de l'établissement

La télécommande est obligatoire dans tous les établissements visés par le livre II du règlement de sécurité contre l'incendie

Son rôle est de mettre les blocs au repos après la disparition du secteur (à la fin d'une période d'activité ou après une coupure volontaire pour une intervention de maintenance)

Elle ne fonctionne que sur secteur absent

Le retour du secteur annule automatique la mise au repos

9. RACCORDEMENT (suite)

9.2 Télécommande de mise au repos (suite)

La bonne conception d'une installation de télécommande et sa bonne utilisation augmente la sécurité et la durée de vie des équipements

a) La coupure quotidienne du secteur réduit le temps de mise sous tension

La durée de vie moyenne minimale des accumulateurs qui équipent les blocs est de 35 000 heures

Ce capital peut être utilisé soit :

- 24 h par jour pendant 4 ans

- 12 h par jour pendant 8 ans en mettant les blocs au repos tous les jours

b) Les coupures quotidiennes du secteur, s'il n'y a pas de mise au repos, entraînent une décharge quotidienne des blocs et une usure prématurée des composants :

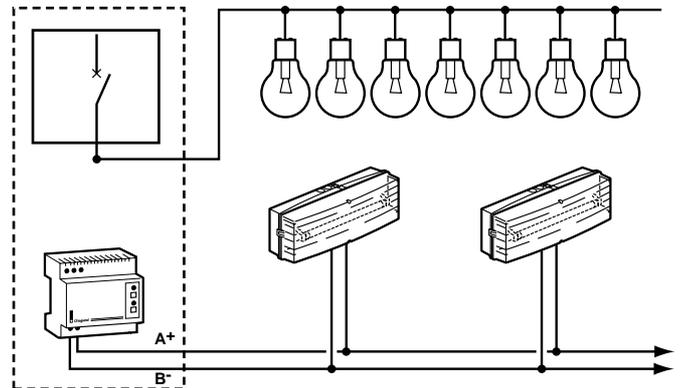
- les lampes de sécurité sont prévues pour une durée de vie de 100 heures mini (50 décharges de 2 heures lorsque le bloc est neuf)

- les batteries ont une durée de vie de 500 cycles de décharge Pour éviter ces inconvénients, il est important de mettre les blocs au repos à chaque coupure volontaire, **même pendant la durée du chantier**

c) Le but de l'éclairage de sécurité est d'offrir une réserve d'éclairage permettant aux occupants d'évacuer les lieux en toute sécurité La mise au repos des blocs garde en réserve l'énergie emmagasinée dans les batteries et permet, dès l'ouverture, d'avoir une installation prête à fonctionner, même si la nuit il y a eu des coupures de courant, ce qui n'est pas le cas si on laisse les blocs sous tension

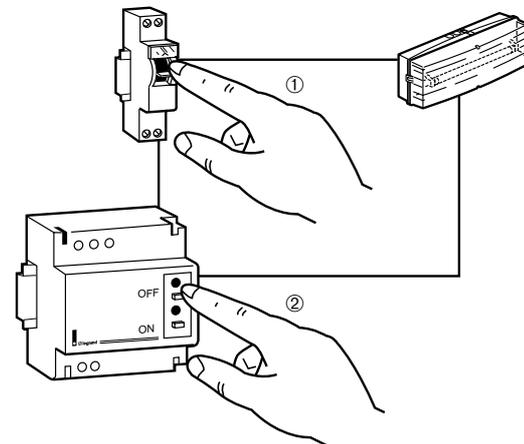
Coffret de télécommande réf. 039 01

La commande de la télécommande doit être située, à proximité de l'organe de commande générale de l'éclairage de l'établissement



Si l'alimentation secteur des blocs doit se faire sur chaque circuit d'éclairage, tous les blocs doivent être raccordés sur la même ligne de télécommande

Des consignes d'exploitation doivent être données à la dernière personne qui quitte l'établissement, elle peut aussi être affichées à proximité de l'inter de coupure générale



① Couper l'alimentation (l'éclairage s'éteint, les blocs s'allument)

② Mettre les blocs au repos

Attention : après ces manoeuvres le local est dans le noir complet, ces deux organes doivent être situés à côté de la porte de sortie pour permettre à la personne de quitter facilement les lieux Cela doit être prévu dès la conception

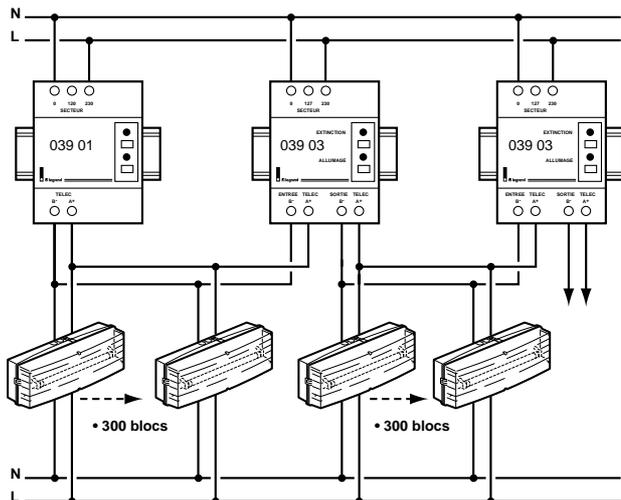
9. RACCORDEMENT (suite)

9.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Le coffret relais s'intercale sur la ligne, à la place d'un bloc et se comporte comme un amplificateur de signal. Il nécessite une alimentation secteur

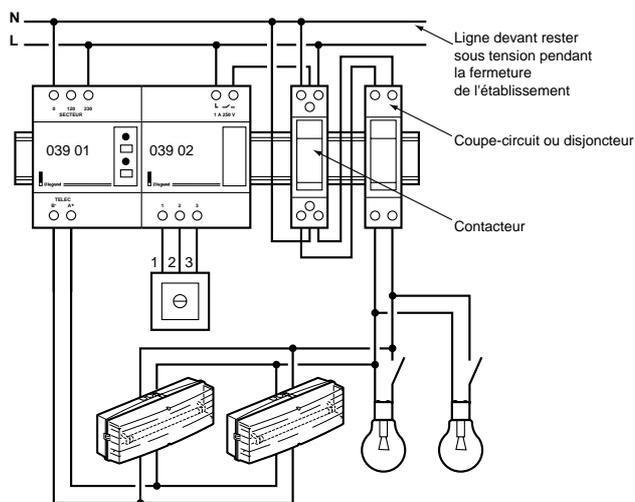
Coffret relais réf. 039 03

Les coffrets de télécommande réf. 039 01 ont une capacité de 300 blocs
 Pour les installations plus importantes, il est nécessaire d'utiliser un coffret relais



Coffret automatique avec inter à clé réf. 039 02

L'asservissement de la mise au repos des blocs à la commande de coupure de l'éclairage garantie la bonne exécution des manoeuvres



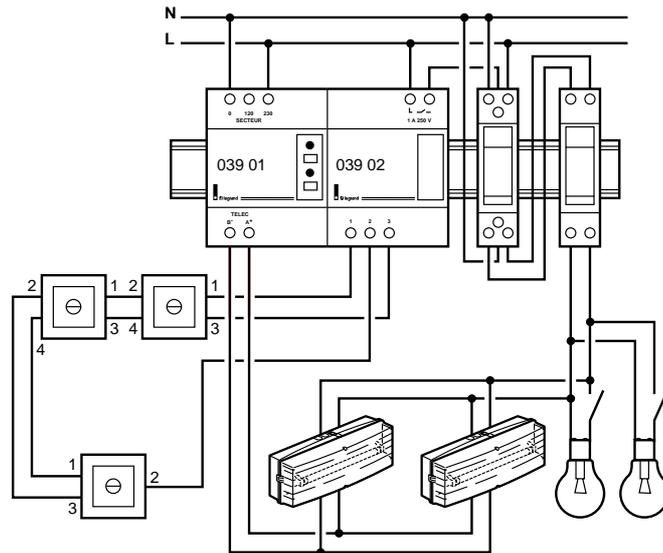
L'interrupteur doit être situé près de la dernière issue pour permettre à la personne qui le manoeuvre de quitter les lieux alors que l'établissement est dans l'obscurité

9. RACCORDEMENT (suite)

9.2 Télécommande de mise au repos (suite)

Cas particulier : établissements à plusieurs portes

Il est possible d'installer un inter auprès de chaque issue en utilisant l'inter supplémentaire réf. 744 90



Le nombre d'interrupteur n'est pas limité, le principe est celui du permutateur
 L'inter à clé, lorsque la clé est retirée, permet de limiter l'accès de la commande aux employés et évite les manoeuvres de malveillance

10. CONTROLE DE L'INSTALLATION DE BAES

Article EC 20 du règlement de sécurité des E.R.P.
 Entretien et essais

§ 1. Le fonctionnement de l'éclairage de sécurité doit être vérifié chaque jour où l'établissement est ouvert au public. Cette vérification consiste essentiellement à s'assurer, pour les blocs autonomes, de l'allumage, suivant les types, du témoin ou de la lampe

§ 2. L'ensemble de l'installation doit faire l'objet d'un entretien régulier et d'essais périodiques

§ 2. a) Dans le cas des installation comportant des blocs autonomes ou utilisant une batterie centrale, on doit procéder périodiquement :

- Une fois par semaine
 - à la vérification du passage à la position de fonctionnement en cas de défaillance de l'alimentation normale et à la vérification de l'allumage de toutes les lampes (le fonctionnement doit être strictement limité au temps nécessaire au contrôle visuel)
 - à la vérification de l'efficacité de la commande de mise en position de repos à distance, si celle-ci existe, et de la remise automatique en position de veille au retour de l'alimentation normale
- Tous les trois mois
 - à une vérification de l'état de charge des accumulateurs, en laissant les blocs en position de fonctionnement pendant l'autonomie nominale et en vérifiant qu'à la fin de cette période le flux lumineux des lampes reste suffisant

Dans les établissement comportant des périodes de fermeture, la vérification doit être effectuée de telle manière qu'au début de chaque période d'ouverture au public, l'installation ait retrouvé l'autonomie prescrite

Cette vérification peut être effectuée automatiquement en utilisant des blocs autonomes répondant aux dispositions de l'arrêté du 2 octobre 1978, comportant un dispositif d'essai trimestriel avec mémorisation visuelle permettant d'être assuré que l'appareil possédait l'autonomie réglementaire lors de l'essai précédent. Dans ce cas, les essais peuvent être effectués pendant la présence du public, sous réserve que deux appareils voisins ne soient pas simultanément indisponibles

Tout appareil reconnu défaillant au cours de l'une de ces vérifications doit être immédiatement signalé sur le registre de l'établissement et remplacé le plus rapidement possible. Lorsque le remplacement ne concerne qu'un élément de l'appareil, le nouvel élément doit répondre aux indications de la notice du constructeur

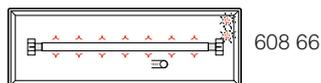
10. CONTROLE DE L'INSTALLATION DE BAES (suite)

10.1 Mise sous tension

La lampe de veille s'allume, les leds clignotent alternativement vert/orange jusqu'à ce que le bloc soit opérationnel



608 65



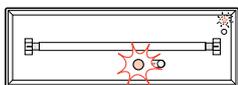
608 66

Nota : dans le cas d'un stockage prolongé des blocs, le clignotement des leds dure jusqu'à ce que les accumulateurs aient retrouvé leur tension. Ensuite la led verte clignote seule, jusqu'à ce que les accumulateurs soient complètement chargés, puis s'allume en fixe

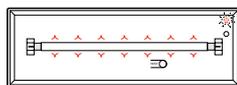
10.2 Fonctionnement

Secteur présent (réf. 608 65)

Secteur présent (réf. 608 66)



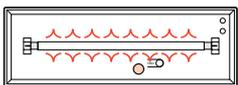
La led verte et la lampe de veille sont allumées



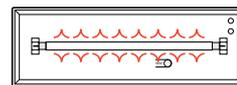
La led verte est allumée, le tube est allumé en veille

A la disparition du secteur (réf. 608 65)

A la disparition du secteur (réf. 608 66)



Le bloc passe en éclairage de secours, le tube s'allume



Le bloc passe en éclairage de secours, le tube s'allume

10.3 Tests automatiques

Ce bloc possède un microprocesseur et une horloge interne qui lui permettent de s'auto-tester :

- tous les 7 jours : test des lampes d'éclairage de sécurité pendant 6 secondes
 - tous les 70 jours : test des lampes d'éclairage de sécurité et test d'autonomie des accumulateurs pendant 1 heure, un générateur aléatoire choisit le jour
 - l'heure de test sera l'heure de la première mise sous tension du bloc (les accumulateurs ayant une tension suffisante)
- aucune autre opération n'est à réaliser**

Déroulement du test :

Le bloc choisit un jour pour réaliser le test des lampes. Toutes les semaines, le même jour à la même heure, le test des lampes sera effectué

Le bloc choisit une semaine dans le trimestre pour réaliser un test autonomie

Pendant les tests, la led verte clignote. Elle repassera en vert fixe lorsque le test sera correct et le bloc à nouveau opérationnel (charge de 12 h après la fin d'un test autonomie)

Mémorisation des résultats

Les résultats des tests sont mémorisés jusqu'à la réalisation d'un test identique bon, et jusqu'au remplacement de l'organe défectueux et la validation du dépannage (voir paragraphe maintenance)

10. CONTROLE DE L'INSTALLATION DE BAES (suite)

10.3 Tests automatiques (suite)

Visualisation des résultats

- **Vert fixe** : bloc opérationnel,
- **Vert clignotant** : test en cours ou accumulateurs en recharge, suite à un test ou à une coupure secteur,
- **Orange fixe** : défaut d'autonomie ou accumulateurs déconnectés, les remplacer,
- **Orange clignotant lentement** : défaut lampe de veille, la remplacer,
- **Orange clignotant rapidement** : défaut lampes d'éclairage de sécurité, les remplacer,
- **Vert/orange clignotants** :
 - système non prêt.
 - en cours de programmation.
- **vert/orange éteints** :
 - bloc hors tension secteur.
 - bloc sous tension:
 - contrôle manuel en cours : bloc hors service.
 - tests inhibés.
- ou pas de test autonomie pendant les 70 jours.

Nota : A chaque mise sous tension ou chaque fin de test correct, le bon fonctionnement des leds est vérifiable grâce à une période de clignotement vert/orange de 30 secondes

Nota : Le défaut de lampe de veille ne peut être signalé que hors de la période de prise de charge des accumulateurs

Nota : Si malgré la génération aléatoire du jour de test, 2 blocs voisins ont leurs tests réalisés simultanément, signalé par le clignotement de leur led verte, il est nécessaire de décaler l'un d'eux (voir paragraphe "Choix de l'heure des tests. Choix de l'heure bloc par bloc")

10.4 Exploitation particulière

Choix de l'heure des tests

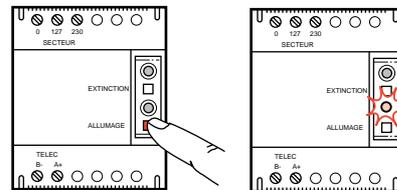
Dans certains cas, pour des raisons d'exploitation (cinémas, théâtres, système anti-intrusion de salle de coffres de banques, etc...), il est nécessaire d'imposer une heure de test. Avant toute opération s'assurer que tous les blocs ont leur led verte allumée en fixe ou clignotant. Si après 24 h de charge, les leds de l'un des blocs clignotent toujours alternativement vert/orange, remplacer ses accumulateurs

1- Choix global pour toute l'installation

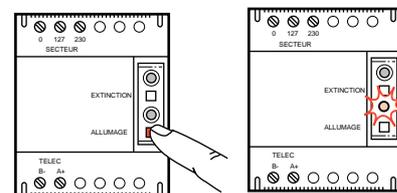
Tous les blocs sont testés à la même heure. Cette programmation n'est possible que sur une installation équipée du coffret de télécommande réf. 039 01. Le choix se fait secteur présent, les blocs étant en veille (led verte allumée fixe)

A l'heure choisie pour le test :

- Appuyer sur la touche ALLUMAGE du coffret de télécommande 039 01 : la led verte s'allume 6 s et s'éteint



- Dans les 3 s après l'extinction de la led, appuyer une seconde fois sur la touche ALLUMAGE du 039 01 : la led verte s'allume 6 s et s'éteint - 3 s après, les leds des blocs clignotent alternativement vert/orange pendant 5 s puis la led verte est fixe ou clignote suivant l'état précédent



Les résultats des tests précédents sont effacés

Tous les blocs sont en veille. Les blocs à tests automatiques seront testés à l'heure choisie (le jour sera différent suivant les blocs)

Nota : dans le cas d'une installation panachée ayant certains blocs non testables automatiquement :

- Attendre 3 s puis terminer par une impulsion sur la touche EXTINCTION du 039 01

10. CONTROLE DE L'INSTALLATION DE BAES (suite)

10.4 Exploitation particulière

2 - Choix de l'heure bloc par bloc

Tous les blocs doivent être programmés unitairement par action sur chaque appareil

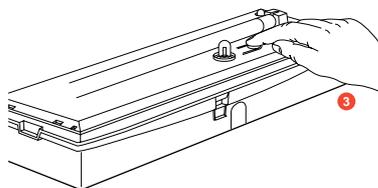
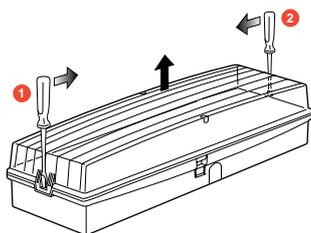
A l'heure choisie :

- Maintenir appuyé le poussoir de test pendant 5 secondes jusqu'au clignotement des leds (clignotement vert/orange)
- Relâcher

Après 5 secondes, la led orange s'éteint, la led verte est fixe ou clignotante suivant l'état précédent

Les résultats des tests précédents sont effacés

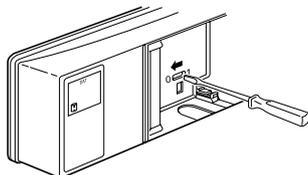
Le bloc sera testé à l'heure choisie (le jour sera différent selon les blocs)



Nota : Ce choix est possible même si l'installation a déjà été programmée comme en 1

Inhibition des tests automatiques

Si pour des raisons d'exploitation, il est souhaité de ne pas réaliser les tests en automatique, mettre le commutateur d'inhibition sur 0 (trou oblong), dans ce cas les leds ne s'allument pas



Report momentané du jour de test

Dans le cas où, pour une utilisation inhabituelle des locaux, l'heure de test est gênante pour l'activité, il est possible de reporter de 24 h. tous les tests devant avoir lieu ce jour

- Appuyer sur la touche ALLUMAGE du coffret 039 01 : sa led s'allume 6 secondes puis s'éteint
- Dans les 3 secondes suivant l'extinction de la led, appuyer une seconde fois sur la touche ALLUMAGE : la led s'allume 6 secondes et s'éteint
- Avant 3 secondes, appuyer une troisième fois sur la touche ALLUMAGE

Nota : Dans le cas d'une installation panachée ayant certains blocs non testables automatiquement :
- Attendre 3 secondes puis terminer par une impulsion sur la touche EXTINCTION du 039 01.

Tous les blocs qui devaient s'allumer dans les 24h. ont leur test repoussé d'une journée. Ensuite le programme reprend son cours normal

Mise hors tension longue durée

(ex : établissement saisonnier) Après une longue période hors tension, il est possible que les accumulateurs aient perdu toute tension et que la programmation soit perdue. Lors de la remise sous tension, les blocs signaleront le défaut par un clignotement vert/orange de leurs leds. Il sera nécessaire de reprogrammer

Report définitif du jour de test

Reprendre la même procédure que pour le choix de l'heure de test

Arrêt d'un test en cours

Dans le cas où un test d'autonomie en cours gêne l'exploitation, il est possible de l'arrêter immédiatement. Appuyer sur la touche EXTINCTION du coffret de télécommande 039 01. Le test est stoppé et reporté au lendemain

Cas particuliers

Lorsqu'une mise hors tension est supérieure à 3 jours, les tests ne sont plus effectués. Le cycle de test reprendra après la remise sous tension et la recharge des accumulateurs. Les tests prévus le jour de la remise sous tension sont automatiquement repoussés de 24 h

Important : lorsque le choix d'inhiber les tests automatiques a été fait, l'installation doit être contrôlée manuellement et en absence du public, les blocs étant remis en charge aussitôt après les tests et le public n'étant admis que lorsque les blocs sont rechargés

10. CONTROLE DE L'INSTALLATION DE BAES (suite)

10.5 Utilité des contrôles

La bonne réalisation des contrôles permet de respecter la réglementation, de maintenir son installation en bon état par remise à niveau au fur et à mesure des besoins en évitant les grosses dépenses de rénovation Elle optimise aussi la durée de vie des équipements comme le montre l'extrait de l'étude U.S. ci-dessous :

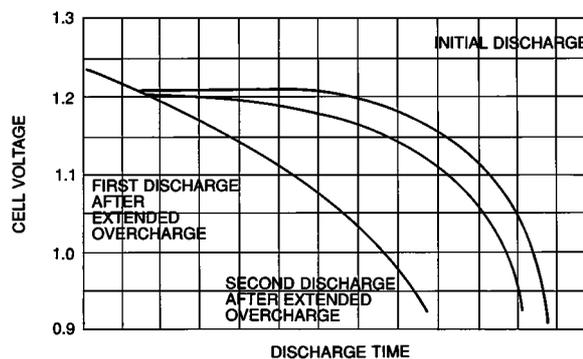
Comment optimiser le fonctionnement d'une batterie au nickel cadmium

par Harry J. Ekelund (Responsable Produit chez Multiplier Industries Corp.)

Surcharge longue durée

Les accumulateurs modernes de nickel cadmium ont été conçus pour résister aux effets nuisibles d'une surcharge longue durée, au régime de charge de 10 h. Les dégagements gazeux et fuites sont rares, même lorsqu'un accumulateur est resté en charge pendant de longues périodes en permanence. Cependant, la capacité d'un tel accumulateur ou batterie s'avère souvent diminuée après une surcharge sur une assez longue période. Ceci n'est pas un défaut irréversible. Même les batteries qui semblent avoir perdues jusqu'à 35 % de leur capacité totale, peuvent être remises en état par un simple cycle de charge/décharge. De telles batteries présenteront pour la plupart une capacité de 85 à 90 % ou plus (voir figure 5)

Fig. 5 : une surcharge qui dure longtemps ne rend pas les batteries au NiCad inutilisables. Un simple cycle de charge/décharge restitue la capacité à 85-90 % voir plus, pour des batteries de nouvelle génération



Des accumulateurs, maintenus en charge longue durée, perdent jusqu'à 35 % de leur capacité à la **première décharge** même si aux décharges suivantes, l'autonomie augmente

En cas de sinistre, c'est cette **première décharge** qui doit assurer la sécurité des personnes

Il en est de même, en cas de contrôle par l'administration, c'est la **première décharge** qui sera prise en compte

Pour éviter cet inconvénient, une décharge complète trimestrielle est une bonne solution

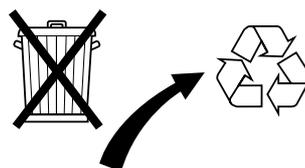
11. ACCUMULATEURS EQUIPANT LES BAES

Les accumulateurs qui équipent les blocs doivent être prévus pour fonctionner en permanence sous tension à la température à laquelle ils sont soumis dans les produits. Il est admis que la température moyenne pour un bloc installé en partie haute dans les bâtiments est de 30° C

Les accumulateurs prévus pour fonctionner en charge permanente à une température moyenne de 40° C sont les accumulateurs de type «T» définis par la norme NF C58- 562 d'août 1995 (EN 60-285 ou CEI 285)

Seul ce type d'accumulateur assure aux blocs leurs performances de façon durable

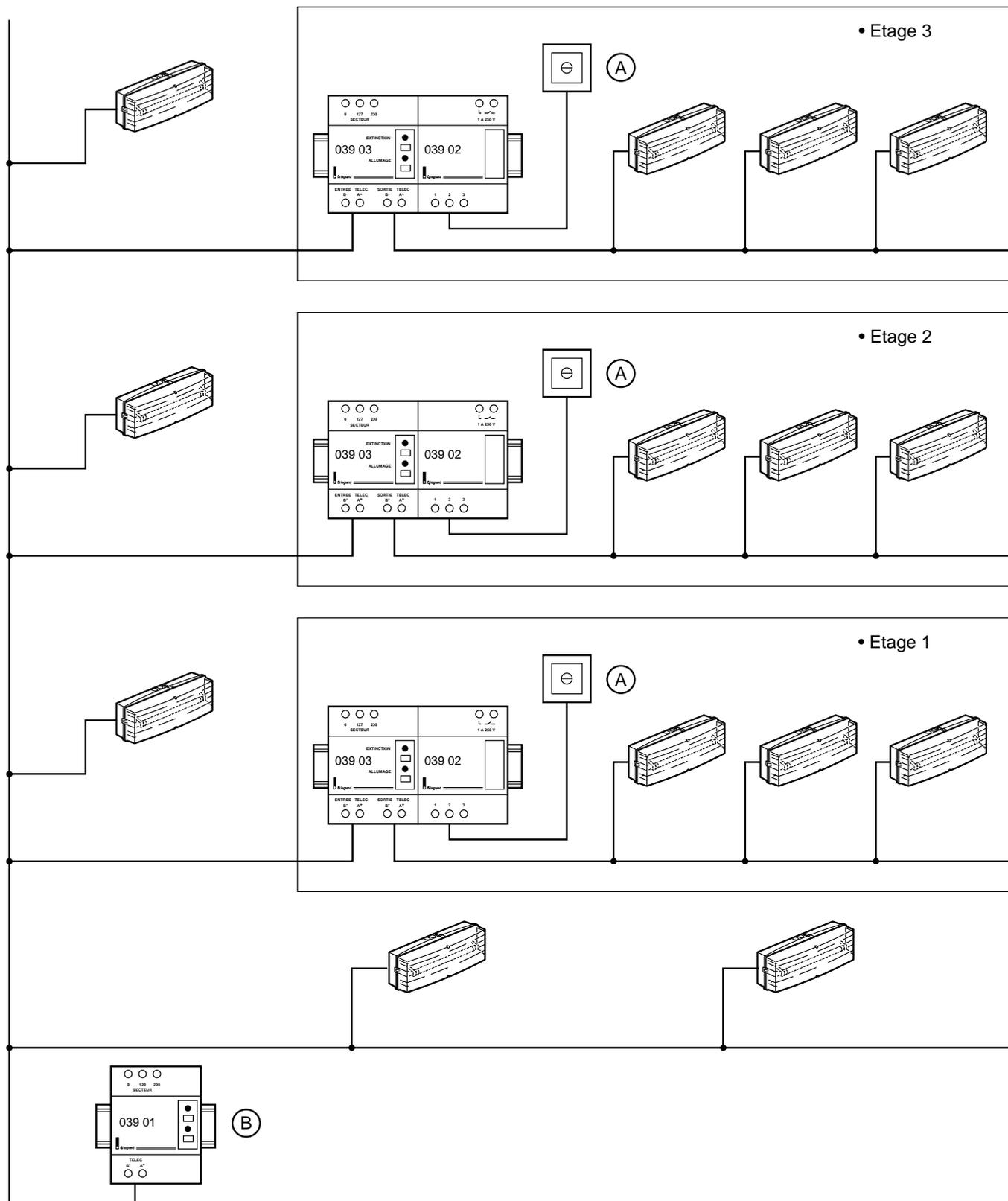
Important : selon la directive européenne 91/157/CEE du 18 mars 1991, les accumulateurs qui équipent ce bloc et qui contiennent du cadmium peuvent être dangereux pour l'environnement
Les distributeurs partenaires Legrand reprennent les blocs et accumulateurs usagés



Le cadmium contenu dans les accumulateurs est facilement récupérable et recyclable dans des installations spécialisées
Les accumulateurs hors service ne doivent pas être mis dans les ordures ménagères

12. SCHEMAS PARTICULIERS

Mise au repos totale et partielle d'une installation (cas des immeubles loués par plateau)

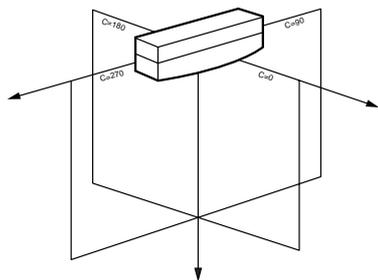


(A) Commande blocs et secteurs de l'étage.
L'impulsion de télécommande ne traverse pas le coffret relais réf. 039 03.
Elle ne se propage pas aux autres étages.

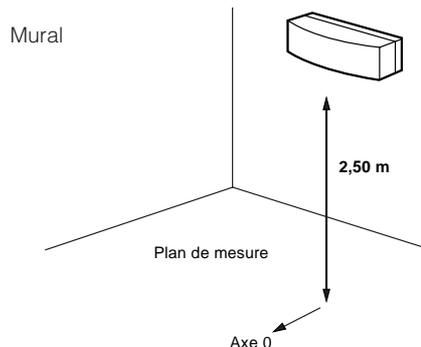
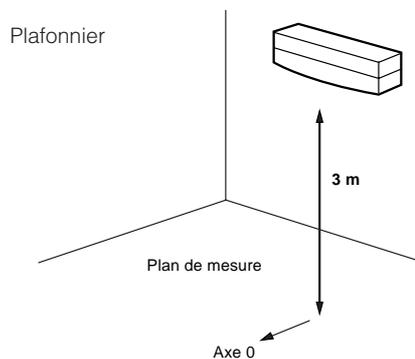
(B) Commande des blocs des communs et de tous les étages.
L'impulsion de télécommande est reproduite et régénérée par tous les coffrets relais réf. 039 03.

13. PHOTOMETRIE

13.1 Orientation des plans de mesure Isocandela

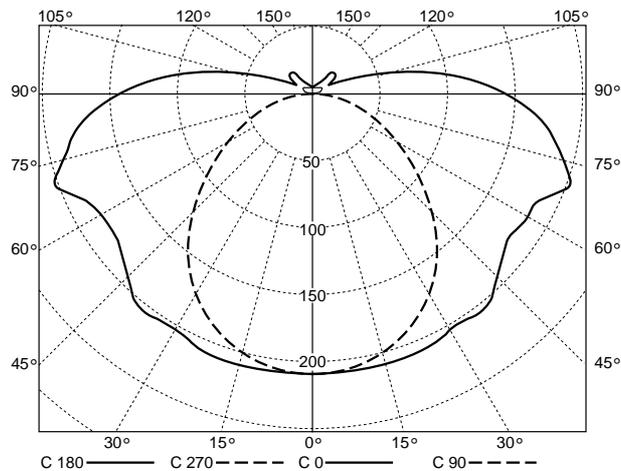


13.2 Position des produits pour le tracé de la courbe Isolux

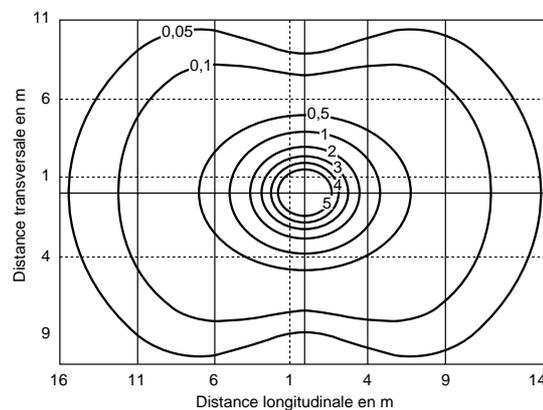


13. PHOTOMETRIE

13.3 Répartition des intensités lumineuses en cd/1000 lm



13.4 Courbe Isolux en plafonnier à 360 lm



13.5 Courbe Isolux en mural à 360 lm

